S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes
Rapport annuel – Exercice 2021

Service public de l'eau potable
Collectivité de Saint-Martin-d'Uriage

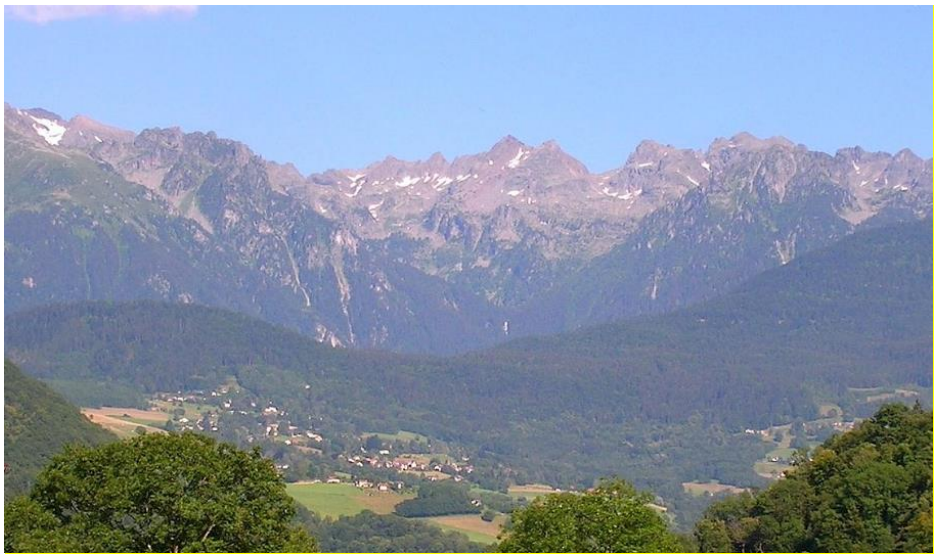

SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES
50 rue Jean Vaujany
CS 22433
38004 GRENOBLE CEDEX 2
Tél : 04 76 86 20 70
www.eauxdegrenoblealpes.fr

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement
AFNOR CERTIFICATION
ISO 9001 - ISO 45001
ISO 14001

Table des matières

1. Cadre de l'activité déléguée 1
   1.1. Contrats et engagements spécifiques....2
      1.1.1. Les contrats 2
      1.1.2. Autres engagements 4
   1.2. Les intervenants....4
      1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN....4
      1.2.2. L'Eaux de Grenoble Alpes 5
2. L'exercice 2021 en bref 14
   2.1. Enjeux et faits marquants de l'année....14
   2.2. Chiffres clés – Les indicateurs....15
      2.2.1. Indicateurs règlementaires du service d'eau potable 15
      2.2.2. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels 16
   2.3. Perspectives et préconisations....17
3. Données comptables....17
4. Analyse de la qualité de service délégué....18
   4.1. Données techniques et physiques – Production / fourniture / adduction d'eau potable 18
      4.1.1. Le patrimoine 18
      4.1.2. Volumes mis en distribution....27
      4.1.3. Consommation énergétique 27
      4.1.4. Qualité de l'eau 27
   4.2. Données techniques et physiques – Distribution d'eau potable 31
      4.2.1. Le patrimoine 31
      4.2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale....43
      4.2.3. Consommation énergétique 44
      4.2.4. Les volumes consommés....44
      4.2.5. Rendement du réseau et indice linéaire de pertes en réseau 47
   4.3. Prestations aux usagers....49
      4.3.1. Information, relation, accueil des usagers 49
      4.3.2. Tarification, relève, facturation et recouvrement....51
   4.4. Productivité et efficience....55
      4.4.1. Personnels employés, qualifications, ETP....55
      - **Mesures d'amélioration** 59
      - **Moyens généraux**....59
   - **Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)**....61
- **Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public** 62

5.1 Avenants de l'année.....62
5.2 Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels.....63
5.2.1 Principe d'égalité.....63
5.2.2 Principe de continuité.....63
Infractions, incivilités.....63

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 82 du contrat de prestations liées au service public de distribution d'eau potable, la SPL Eaux de Grenoble Alpes fournit à la Communauté de Communes Le Grésivaudan un rapport annuel. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes aux contrats et une analyse de la qualité du service.
Le présent document correspond au rapport technique et à l'analyse de la qualité de service sur le plan technique. Le rapport financier fait l'objet d'un rapport séparé

Ce rapport a été :

Etabli par :	**Hervé LAHAYE et Pauline PATARD, Direction pôle Distribution**
Vérifié/modifié par :	Comité de Suivi du contrat de délégation d'EDGA : Comité de Direction Marie Pierre BONCEA Patrick BEAU Directeur Technique
Validé par :	Emmanuel BOUDRY, Directeur Général
Transmis à la Régie de l'eau potable de la Communauté de Communes Le Grésivaudan	**Le : 17 mai 2022**
Liste de diffusion :	Monsieur Le Président de la CC Le Grésivaudan Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement Monsieur Joris BENELLE Directeur Général des Services Monsieur Pierre CARREZ CORRAL Directeur de l'Eau et de l'Assainissement Monsieur David BOURNOT Chargé de la Gestion des Contrats

1. Cadre de l'activité déléguée

En conformité avec les textes règlementaires (Loi 95-127 du 08 février 1995 et article L 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Décret N° 2005-236 du 14 mars 2005 ; et les précisions règlementaires relatives) l'objet du présent rapport est de rendre compte des conditions d'exécution du contrat de délégation de service en considération des objectifs et obligations définis au contrat :

- Engagements contractuels tenus
- Respect des principes généraux d'organisation et de gestion du service public dans la mise en œuvre de la délégation

La loi 95-127 du 08 février 1995 a créé l'obligation d'un rapport annuel devant être remis avant le 1er juin par le délégataire à l'autorité délégante.

L'article L 1411-3 du CGCT, dispose ainsi : « Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Dans son article R 1411-7 1er alinéa est spécifié : « Le rapport mentionné à l'article L.1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant une comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle. »

1.1. Contrats et engagements spécifiques

1.1.1. Les contrats

1.1.1.1. Rappel de l'historique des contrats

La Commune de Saint-Martin-d 'Uriage a confié à Eaux de Grenoble Alpes, la Délégation du Service de l'eau potable par contrat à compter du 1er janvier 2016.

Prise effet du contrat : 01/01/2016
Durée : 12 (douze) ans
Date de fin : 31/12/2027

Les compétences Eau et assainissement ont été transférées à la Communauté de Commune Le Grésivaudan au 1er janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRE.

1.1.1.2. Présentation succincte du service

L'exploitation du service est assurée dans les limites du territoire de la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage, dites "périmètre de la Délégation".

Cela concerne :

- Les installations de production
- Le linéaire des canalisations de distribution
- Les branchements
- Les accessoires de robinetterie et de régulation hydraulique
- Les compteurs

Cela concerne, les ouvrages de captage suivants :

- Captage du Crozat
- Captage du Pertuis (abandonné)
- Captage de la Ravinouse
- Captage du Rivail
- Captage du Grand Gouillat
- Captage de Delphin/Gavin
- Captage de Dauphin (abandonnée)
- Captage des Bonnets

- Captage de Lallieu
- Captage de Villeneuve Les Ripes
- Captage de la Rage
- Captage de Murienne

Les réservoirs suivants d'une capacité totale de 4 010 m^3 :

- Réservoir de Croix-Pinet
- Réservoir des Ronzières
- Réservoir du Replat
- Réservoir du Penet (abandonné)
- Réservoir du Rossin
- Réservoir des Seiglières
- Réservoir de Grivolée-Haut
- Réservoir de Grivolée-Bas
- Réservoir des Bonnets
- Réservoir de Saint Martin
- Réservoir d'Uriage
- Réservoir de la Relatière
- Réservoir de Villeneuve
- Réservoir de Corps
- Réservoir de Chavanais

Et les installations de traitement, ci-après :

- La désinfection au chlore gazeux de Croix-Pinet
- La désinfection à l'électrochloration de Grivolée-Bas
- La javellisation de Grivolée-Haut
- La désinfection à l'électrochloration des Bonnets
- La désinfection à l'électrochloration de la Relatière
- L'UV et l'électrochloration de Villeneuve
- L'électrochloration d'Uriage

EDGA assure les prestations suivantes :

- L'exploitation des installations de production, adduction ou transport, stockage et distribution[1] du service public d'eau potable de la collectivité afin d'assurer la continuité du service public d'eau potable
- La surveillance, l'entretien, l'amélioration et les réparations, voire, le cas échéant et dans les conditions du présent contrat, les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers
- La protection des installations liées au service public d'eau potable
- Le traitement et ou la désinfection si nécessaire, dans le respect des réglementations en vigueur, de l'eau issue des captages exploités par EDGA
- Les relations avec les usagers du service
- Le service d'astreinte 24h/24, 7j/7
- L'accueil des usagers

[1] Voir définition de la compétence eau potable donnée aux articles L.2224-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales

- La gestion des abonnements de la souscription à la résiliation
- La relève
- La facturation
- Le recouvrement amiable et contentieux
- La fourniture régulière, et sur demande de toutes informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service
- La surveillance de chantiers
- La réalisation de travaux prévus au contrat
- La recherche de fuites et l'amélioration des performances des réseaux de distribution et d'adduction (taux de rendement)
- L'entretien des réseaux de distribution et d'adduction dans le cadre du renouvellement fonctionnel
- Le SIG
- La cartographie
- La réalisation d'actions pédagogiques sur les sites de captages et réservoirs communaux

Estimation de la population desservie

5 656 habitants (source INSEE).

1.1.2. Autres engagements

1.1.2.1. Conventions de vente d'eau

Sans objet.

1.1.2.2. Conventions d'achat d'eau

Une convention de fourniture d'eau existe entre Grenoble-Alpes Métropole et Saint-Martin-d'Uriage.

Collectivité(s) d'origine(s)	Date de signature	Date d'échéance	Particularités
Grenoble-Alpes Métropole	1er janvier 2015	1er janvier 2020	Renouvelable 1 fois

1.2. Les intervenants

1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN

Nom	Fonction
Communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 CROLLES CEDEX	Régie Eau et Assainissement

1.2.2. L'Eaux de Grenoble Alpes

1.2.2.1. Présentation d'Eaux de Grenoble Alpes

- **Bref historique**

Créée au 1er janvier 2014, la Société Publique Locale (SPL) Eau de Grenoble a fusionné au 31 décembre 2014 avec la SPL SERGADI pour former une seule SPL actuellement dénommée SPL Eaux de Grenoble Alpes.

Quelques dates et faits marquants :

21 mai 1979	Création de la **SA SERGADI**
27 novembre 1980	Transformation de la **SERGADI** en Société d'Economie Mixte
1er mai 2000	Création de la « **Régie des Eaux de Grenoble** » (REG) : Reprise en gestion publique du service public de l'eau potable de la Ville de Grenoble
Juillet 2012	Une mission est commanditée par le président de la METRO, le maire de Grenoble et le président du SIERG, visant à travailler à la mutualisation des structures REG, SIERG et SERGADI
Juillet 2013	Un protocole est présenté aux assemblées délibérantes pour poursuivre la démarche amorcée en juillet 2012, avec la préparation du passage en Sociétés Publiques Locales de la REG et de la SERGADI, en vue d'une fusion future
1er Janvier 2014	• Création de la SPL Eau de Grenoble à partir de la REG • Transformation de la SEM SERGADI en SPL SERGADI
1er janvier 2015	• Fusion des SPL Eau de Grenoble et SERGADI • Suite à l'exécution de la loi MAPTAM, Grenoble Alpes Métropole acquiert le statut de Métropole et prend la compétence Eau des communes. Elle se substitue donc à ce titre aux communes situées dans son périmètre pour toutes les conventions conclues avec la SPL Eau de Grenoble
7 septembre 2015	Changement de dénomination de la SPL Eau de Grenoble en **SPL Eaux de Grenoble Alpes**

Une Société Publique Locale est composée **exclusivement de collectivités actionnaires**, au moins deux, et de **capitaux 100 % publics**.

Au 31 décembre 2021, EDGA comptait 58 collectivités actionnaires, dont les trois principales sont actuellement Grenoble-Alpes Métropole (67,22 %), la Ville de Grenoble (20,18 %), et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (12,48 %).

- **Spécificités et avantages**

Le rôle d'EDGA est celui d'un **exécutif classique** (comme un service) qui applique les directives définies par l'autorité organisatrice (cadre budgétaire, niveau d'investissements, etc.).
Elle permet de préserver une **plateforme technique et un pôle d'expertise stables** qui garantissent la **continuité du service public.**

EDGA relève de la **comptabilité privée** garantissant **souplesse** et **réactivité** et est **contrôlée par des Commissaires aux Comptes**. Ces professionnels engagent leur responsabilité personnelle et doivent déclencher des « signalements », par saisie du Procureur, en cas d'anomalies. De plus, la formalisation du « contrôle analogue » oblige une SPL à être contrôlable par chaque collectivité actionnaire.

Une SPL, en tant qu'établissement public, est également soumise aux mêmes contrôles qu'une Régie ou une collectivité (contrôle de légalité de la Préfecture, contrôle de la Chambre Régionale des Comptes…).

Les collectivités actionnaires exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs « propres » services, grâce auquel elles bénéficient d'un réel pouvoir d'influence sur les décisions stratégiques de la SPL.

L'ensemble de ces éléments démontrent que les modalités de contrôle d'une SPL sont plus nombreuses et strictes que dans le cas d'une SA.

- **Gouvernance d'Eaux de Grenoble Alpes**

Instances décisionnelles	Caractéristiques
Conseil d'Administration (CA)	• Composé de 18 administrateurs dont 12 élus de Grenoble-Alpes Métropole, 3 pour la Ville de Grenoble, 2 pour la CCLG et 1 pour les actionnaires minoritaires, ainsi que 6 censeurs (2 représentants des usagers, 2 représentants des salariés et 2 représentants des actionnaires minoritaires) • Réuni au moins 4 fois par an, sous l'autorité du Président • Détermine les orientations de l'activité de la société • Est informé et délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
Comité d'Orientation Stratégique (COS)	• Organe créé spécifiquement par les statuts d'Eaux de Grenoble Alpes afin de permettre l'effectivité du contrôle analogue • Composé d'un représentant de chaque collectivité actionnaire qui dispose chacun d'une voix, sans tenir compte de la part de capital détenue par la collectivité • Emet un avis sur l'ensemble des délibérations soumises au Conseil d'Administration et relatives à des questions économiques ou stratégiques majeures. Si le Conseil d'Administration refuse de suivre l'avis du COS, il doit voter la délibération à la majorité des deux tiers

Directeur Général	• Nommé par le Conseil d'administration sans limite de durée ou pour une durée fixée par celui-ci • Dirige l'ensemble des services, recrute le personnel, gère les effectifs, fixe les rémunérations dans le cadre des inscriptions budgétaires • Signe tous actes, contrats, traités et marchés consécutifs aux décisions du Conseil d'Administration et aux délégations qui lui sont consenties • Assiste aux réunions du Conseil avec voix consultative • Ordonnateur statutaire des dépenses et des recettes • Représentant légal de la SPL Eaux de Grenoble Alpes dans ses rapports avec les tiers • A le statut de mandataire social • Est assisté par un Directeur Général Adjoint

- ***Compétences, missions et périmètre d'intervention d'Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois***

Les domaines de compétence et d'intervention d'EDGA sont développés pour lui permettre de :

- Préserver un **pôle d'expertise locale**, dans une plateforme technique durable, innovante, capable de s'adapter en permanence
- Assurer un **service public exemplaire et performant**, notamment de production et de distribution d'une eau potable de qualité, où l'usager est respecté et acteur à part entière

Ceci, bien sûr, en adéquation avec le **contexte** et les **enjeux du bassin grenoblois**, ainsi qu'avec les **besoins et exigences des actionnaires d'EDGA et toutes les parties intéressées** :

- L'accès à l'eau pour tous les usagers
- La préservation des ressources et le maintien d'une eau conforme aux normes de qualité et autant que possible non traitée pour les deux plus grandes ressources de l'agglomération
- La gestion patrimoniale et la modernisation des ouvrages et des réseaux (eau potable et assainissement)
- La garantie d'une gestion de l'eau 100 % publique, avec un juste prix du service
- L'exemplarité et la transparence dans le mode de gouvernance
- Le développement d'une approche citoyenne et responsable en interne comme en externe
- Le développement d'une structure performante et la valorisation de l'image d'Eaux de Grenoble Alpes

Conformément à son statut et son objet, Eaux de Grenoble Alpes, de par ses compétences, est en mesure d'assurer les missions et prestations qui lui sont confiées, en fonction des contrats passés avec les collectivités actionnaires, concernant :

- La **protection des ressources en eau** des champs de captages dont l'exploitation lui est confiée
- L'**exploitation des sites de production, la production, le transport (adduction) et la fourniture d'eau potable** aux communes, en gros ou aux particuliers, entièrement, partiellement ou en secours, notamment à partir des ressources du Drac (site des captages de Rochefort) et de la Romanche (sites des captages de Jouchy et Pré-Grivel)

- Pour ces deux ressources, il s'agit d'environ **30,9 millions de m³ d'eau produits cette année** et approvisionnant plus de 80 % de la population (soit environ 380 000 habitants) de la grande agglomération grenobloise en eau potable **pure et non traitée**, dont la qualité est surveillée 24h/24, 7j/7.
- L'**exploitation et les interventions sur les réseaux d'eau potable** (224 km de réseau d'adduction et 701 km de réseau de distribution (hors linéaire de branchements au total) avec l'attention d'optimiser le rendement des réseaux dans une perspective de développement durable (recherche permanente et traitement des fuites) des **réseaux d'assainissement** (62 km au total) et contrôle de **SPANC** (200 unités)
- Le **service aux usagers** : l'accueil (près de **84 000 appels traités** et 6 000 abonnés reçus), les réclamations, la gestion d'environ **111 000 abonnés** au total dont environ 9 000 dans le cadre des DSP, les mutations, les relèves (186 000 relèves), les enquêtes, la facturation des volumes consommés (près de 29 500 000 m³ facturés pour plus de 363 000 factures émises/an hors relances)
- Divers autres domaines et prestations :

    - Astreintes, surveillances d'installations
    - Réponses à des appels d'offres
    - Missions de maîtrise d'œuvre et d'études, de conduite et d'opération
    - Travaux de branchements, location de compteurs, relèves de compteurs, maintenance et remplacement de poteaux incendie, suivi de consommations par enregistreurs, étalonnage de compteurs…
    - Maintenance et l'exploitation des logiciels Geosite et Geoinstruction, le quittancement…

Les Communes ainsi que Grenoble-Alpes Métropole confient donc par des Délégations de Service Public, contrats de gérance ou par des contrats à la carte, la gestion de tout ou partie de leur service de l'eau potable à Eaux de Grenoble Alpes.

EDGA gère actuellement une multitude de contrats tels que :

- Délégation de service public de l'eau et/ou d'assainissement
- Prestations informatiques (quittancement)
- Prestations de service topographie/SIG (Geosite et Geoinstruction) et maintenance des données parcellaires
- Prestations de services techniques (travaux, entretien EU, entretien et lavage de réservoirs, astreinte…)
- Prestations relatives à l'exploitation du service public de l'eau potable
- Prestation d'accueil des usagers, à la facturation/recouvrement et à la relève de compteurs
- Gérance pour l'exploitation des sites de production d'eau potable
- Gérance pour l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable

Le territoire et périmètre d'intervention d'EDGA est évolutif en fonction des contrats passés. Il respecte l'autonomie et le principe de « libre administration » de chaque collectivité. La détention d'une action au capital d'EDGA permet de bénéficier de l'ensemble de ses services.

- **Certifications**

« Eaux de Grenoble Alpes » est certifiée :

- ISO 9001 - version 2015 : renouvelée en novembre 2019
- ISO 14001 - version 2015 : renouvelée en novembre 2019

- ISO 45001 version 2018 obtenue en novembre 2019
- ISO 26000 version 2010 (responsabilité sociétale) : évaluation faite en 2017
- Géo référencement des réseaux d'eau et d'assainissement : obtenue en 2017 et renouvelée en novembre 2020

Le système de management intégré QSE RSE traduit notre engagement à garantir un service public de qualité, en restant en permanence à l'écoute des usagers, collectivités actionnaires, partenaires, fournisseurs etc. Les certifications concrétisent l'importance que nous accordons à leur satisfaction, à l'amélioration des conditions de travail de nos collaborateurs, à notre contribution au développement durable et la réduction de nos impacts environnementaux, ainsi qu'aux actions de solidarité et à la lutte contre la discrimination.

Cette volonté forte de s'inscrire durablement dans une démarche d'amélioration continue nous permet de rester performants et réactifs face aux changements pour continuer à accompagner la mutation des territoires.

Au regard des activités d'EDGA et du périmètre d'interventions mentionné au paragraphe « *Compétences, missions et périmètre d'interventions de la S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois* » ci-dessus, le système de management intégré QSE d'EDGA intègre les activités suivantes :

- Protection et valorisation des ressources en eau souterraine de Rochefort, de Jouchy et Pré-Grivel
- Production et distribution permanente de l'eau potable aux usagers
- Réalisation de travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Gestion patrimoniale des réseaux et installations d'eau potable
- Missions de maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrage d'eau potable et d'assainissement
- Gestion d'ouvrages de collecte d'eaux usées
- Gestion d'un service d'assainissement non collectif
- Gestion des abonnements et relations avec les usagers
- Promotion et valorisation de la gestion publique de l'eau

Notre système de management QSE a été évalué lors de l'audit de suivi sur l'ensemble des pôles d'EDGA en novembre 2021 par l'organisme externe AFNOR.
Le résultat de l'audit a confirmé le maintien de la certification QSE d'Eaux de Grenoble Alpes.
L'audit de renouvellement de la certification QSE sera programmé lors du dernier trimestre 2022.

- **Organisation et moyens en personnel**

Au 31 décembre 2021, indépendamment de la Direction Générale, EDGA comprend les pôles suivants :

Pôles	Fonctions/services
Administratif et Financier et Direction Générale 28 personnes	• Finances • Contrôle de Gestion • Ressources Humaines • Informatique • Achats • Communication • QSE-RSE • Maintenance immobilière • Sureté des installations • Sécurité des systèmes d'informations • Groupe secrétariat
Production 39 personnes	• Un Département exploitation, comportant les secteurs « Electromécanique » et « Réseaux et installations » • Un Département Gestion des ressources comportant le service « Qualité de l'eau » et le magasin
Distribution Assainissement 34 personnes	• Un service Réseaux comportant les secteurs « Gestion du parc compteurs », « Exploitation » et « Débitmétrie – Recherche de fuites » • Un service Gestion technique comportant les secteurs « Contrats d'assainissement », « Dossiers techniques » et « Travaux et assainissement »
Abonnés 42 personnes	• Service Relations abonnés • Service Relève / Enquêtes • Service Facturation / Recouvrement
Etudes et Prospective 9 personnes	• Un service Etudes comportant les secteurs « Gestion dossiers techniques » et « Suivi travaux » • Un service géomatique comportant les secteurs « Administration SIG » et « Topographie – Foncier »

- **Locaux et sites d'Eaux de Grenoble Alpes**

Eaux de Grenoble Alpes est implantée dans différents sites :

- Sites de « production » regroupant une partie du pôle Production :
    - Les captages de Rochefort situés dans la Commune de Varces-Allières-et-Risset
    - Les captages de Jouchy localisés sur la commune de St Pierre de Mésage et de Pré Grivel localisés dans la Commune de Vizille

- Site techniques, administration et siège social :

    - Le siège social situé 50 rue Jean Vaujany à Grenoble, regroupant l'ensemble des services techniques, administratifs et direction générale.

    - L'accueil clientèle en centre-ville de Grenoble, 5 place Vaucanson permet d'accueillir physiquement le public pour toutes les démarches administratives liées à leurs contrats, en complément du site internet d'EDGA.

- **Matériels**

EDGA dispose d'une gamme complète de véhicules et matériels de chantier de manière à pouvoir réaliser ses missions :

- Une flotte de 81 véhicules soumis à vignette CRITAIR de 0 à 3, dont
    - 1 camion Poids Lourd, énergie GNV (Gaz Naturel)
    - 6 véhicules « hybride » (énergie Gaz/essence et Electrique/essence)

- Des engins de terrassement (pelles mécaniques de différentes capacités)
- Tous matériels nécessaires à la réalisation des chantiers d'eau potable
- Un ensemble de matériels de chantiers et d'exploitation
- Un ensemble de matériels affectés à la sécurité des chantiers type dispositif de signalisation routière, blindages, barrières etc.
- Un ensemble de matériels pour la réalisation des levés topographiques
- Un laboratoire interne d'analyses de l'eau (bactériologiques)
- Ensemble des EPI nécessaires à l'exercice des activités des agents
- Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien des espaces verts
- Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien et le lavage des cuves de réservoirs.

Dans le cadre de l'optimisation de son parc véhicules, EDGA s'inscrit pleinement dans les démarches menées par l'agglomération Grenobloise, notamment l'application des règles imposées sur les zones à circulations restreintes (ZCR) et zones de faibles émissions (ZFE).

En complément d'actions très concrètes lors du choix des motorisations dans le cadre du renouvellement des véhicules, EDGA suit des indicateurs spécifiques pour viser à réduire son impact sur l'environnement.

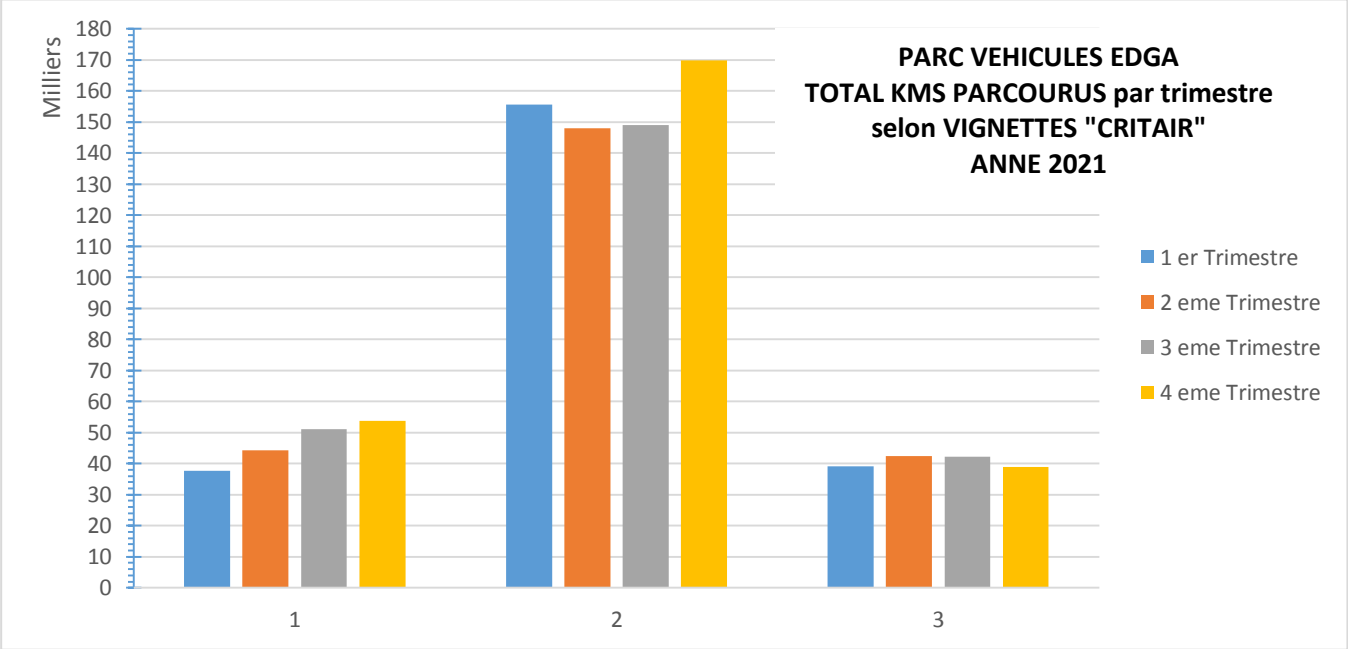

- **Impact organisation liée à la crise sanitaire (Covid-19)**

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, débuté en mars 2020, s'est poursuivie encore durant toute l'année 2021.

Eaux de Grenoble Alpes a mis à jour continuellement son Plan de Continuité d'Activité en fonction de l'évolution de l'épidémie et des contraintes sanitaires.

Les mesures de prévention mises en place durant l'année 2021 sont principalement :

- Application de la Charte sanitaire et protocole interne de prévention

- Télétravail en fonction des métiers et missions

- Distribution de kits individuels pour chaque salarié de produits d'hygiène et de désinfection, masques, gants

- Actions de sensibilisation, consignes

- Consultation active et régulière du Comité Social et Economique (CSE)

Eaux de Grenoble Alpes a pu répondre pleinement à ses missions grâce à l'adaptation permanente de l'organisation et des moyens, et à l'engagement de ses équipes qui se sont mobilisées pour fournir le meilleur service à l'usager

- **Intervenants affectés au contrat**

- **Liste des contacts mise à jour le 31 décembre 2021**

Nom Fonction	**A contacter dans le cadre d'une intervention d'astreinte ou urgence** Numéro unique station de Rochefort 04 76 98 24 27
PÔLE DISTRIBUTION	
Hervé LAHAYE	
PÔLE USAGERS	
Mohamed ZITI	
PÔLE PRODUCTION	
Jean-Louis AVRILLIER	
PÔLE ETUDES	
Gladys MARMOEX	
PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Guillaume MILLON	

ASTREINTE		**Téléphone**	**Fax**
PRODUCTION - DISTRIBUTION			
Station de Rochefort	24h/24 - 7j/7	04.76.98.24.27	04.76.75.60.32
Responsable et personnes d'astreinte			
Selon planning et fiche hebdomadaire	Responsable d'astreinte – agents d'interventions – équipes travaux		

- **Autres intervenants**

Intervenant	**Adresse**	**Coordonnées**
Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale	17-19 rue Cmdt L'Herminier 38032 GRENOBLE CEDEX 1	Tel. : 04 76 63 64 29 e-mail : ars-dt38-delegue-territorial@ars.sante.fr
Agence de l'Eau Méditerranée et Corse Délégation Rhône Alpes	2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07	Tel. : 04 72 71 26 00 e-mails : contact.doc@eaurmc.fr webmestre@eaurmc.fr

2. L'exercice 2021 en bref

Constitution du réseau d'eau à Saint-Martin-d 'Uriage en quelques chiffres	
Désignation	**Données**
Nombre de ressources	• 12 sur le périmètre de délégation + la ressource de Casserousse en achat d'eau
Installation de traitements	• 7
Linéaire de conduite	• 75 km de réseau de distribution (hors linéaire des branchements) • 27 km de réseau d'adduction
Organes hydrauliques	• 207 poteaux incendie et bouches d'incendie

2.1. Enjeux et faits marquants de l'année

Rendement du réseau :

Le plan d'actions d'amélioration du rendement avec suivi quotidien des analyses de débit minimum, de recherche et réparations des fuites sur le réseau, est toujours maintenu sur le réseau de Saint Martin d'Uriage pour l'année 2021.

Les programmations des réparations « au plus près » de leur détection font l'objet d'un suivi renforcé.

Ces opérations du plan d'action ont pour effet de dépasser pour la première fois la barre des 90% de rendement du réseau de St Martin d'Uriage.

Principales actions complémentaire faites sur le réseau réalisé cette année :

Campagne de maintenance des réducteurs de pression sur le réseau (2 ont été renouvelés, 1 abandonné et 13 entretiens courants)
Ces opérations sont essentielles à la sécurité et la stabilité de la pression sur le réseau.

Optimisation de l'exploitation du réseau et diminution du risque de dégradation de la qualité de l'eau. Le réservoir de Ronzière a été by-passé grâce à l'installation d'un réducteur de pression, dont la pression à l'amont et à l'aval sont monitorées en temps réel grâce à deux capteurs de pression.

2.2. Chiffres clés – Les indicateurs

2.2.1. Indicateurs règlementaires du service d'eau potable

Domaine	Type	Code	Libellé	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	**100 %**	**100 %**	**98.6 %**	**100 %**	**100 %**
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	**84,60 %**	**81.06 %**	**88.18%**	**87.89%**	**90.21%**
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	**3.42 m³/jour/km**	**3.90 m³/jour/km**	**2.88 m³/jour/km**	**2.05 m³/jour/km**	**1.76 m³/jour/km**
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	**2.38 m³/jour/km**	**3.22 m³/jour/km**	**1.80 m³/jour/km**	**1.91 m³/jour/km**	**1.49 m³/jour/km**
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	**5 485**	**5 575**	**5 625**	**5 656**	**5 656**
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	**2.18 €**	**2.13 €**	**1.87 €**	**1.85 €**	**1.86€**
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	**24 H**	**24 H**	**24 H**	**24H**	**24 H**

Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	**0**	**0.850**	**0.819**	**0.404**	**1.200**
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	**100 %**	**100 %**	**100%**	**100%**	**100 %**
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations en ‰	**2.97**	**1.26**	**1.23**	**2.84**	**2.80**
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	*VERSEMENT FSL : 491.82 €*	*Versement FSL : 501.90 €*	*Versement FSL : 512.19 €*	*Versement FSL : 518,49 €*	*Versement FSL : 524.79€*
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	**1.00 %**	**1.20 %**	**0.55 %**	**1.13 %**	**0.33%**

2.2.2. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels

Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes et d'organisation, EDGA a mis en place des indicateurs de suivi d'activité pour chaque pôle.

2.3. Perspectives et préconisations

Préconisations techniques :

Pour ce qui est du renouvellement du réseau d'eau potable (à charge du Maitre d'Ouvrage, la Communauté de Communes Le Grésivaudan) les préconisations proposées dans le cadre du rapport du Schéma Directeur de la Commune restent toujours d'actualité.

Les préconisations techniques suivantes sont également proposées dans ce présent rapport (voir détails) :

PRIORITE	OUVRAGE	INVESTISSEMENT
1	Réservoir de Croix Pinet	Sécurisation du toit de la cuve – planifié pour 2022
2	Grivolée Bas	Démolition escalier derrière le réservoir, dangereux.
3	Réservoir d'Uriage	Installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir d'Uriage.
4	Réservoir d'Uriage	Raccordement au réseau électrique
5	Réservoir du Penet	Réhabilitation de la vidange
6	Conduite adduction Grivolée Bas	Réhabilitation conduite départ du brise charge 'Les moutons'
7	Réservoir de Croix Pinet	détecteur chlore à installer
8	Villeneuve	Aménagement du chemin d'accès et installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir de Villeneuve.

3. Données comptables

Transmis ultérieurement dans rapport séparé.

4. Analyse de la qualité de service délégué

4.1. Données techniques et physiques – Production / fourniture / adduction d'eau potable

4.1.1. Le patrimoine

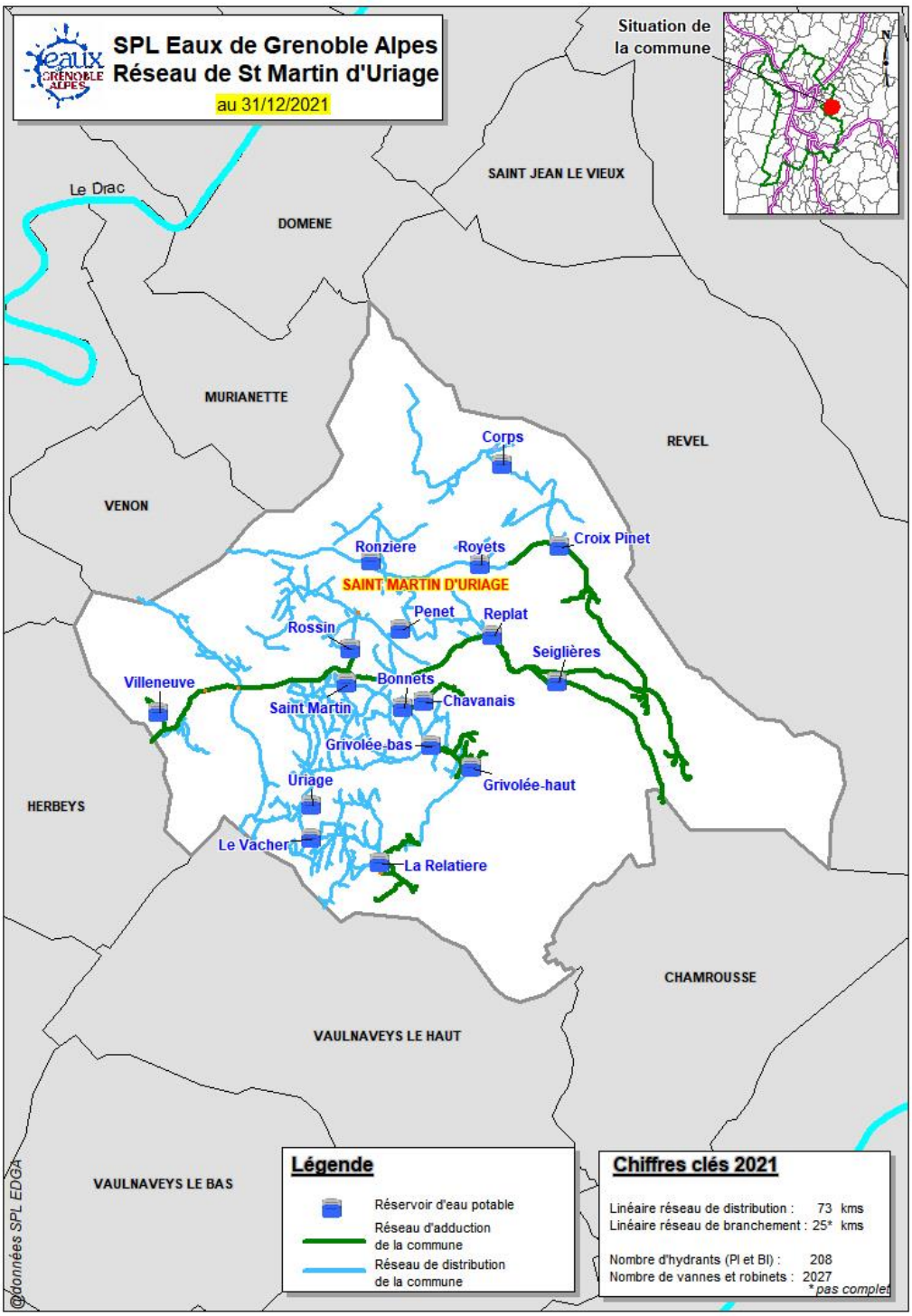

4.1.1.1. Les ressources

Les ouvrages de captage sont les suivants :

- Captage du Crozat
- Captage du Pertuis
- Captage de la Raviniouse
- Captage du Rivail
- Captage du Grand-Gouillat
- Captage de Delphin/Gavin
- Captage de Dauphin
- Captage des Bonnets
- Captage de Lallieu
- Captage de Villeneuve-les-Ripes
- Captage de la Rage
- Captage de Murienne

Les sources de Pertuis et Dauphin ne sont plus utilisées.

Les graphiques ci-dessous présentent le bilan des besoins-ressources des sources de la commune. Ils comparent les volumes distribués (besoins) aux volumes disponibles à la ressource ainsi que les minimums et moyennes connues. Le débit des sources est mesuré par méthode manuelle (jaugeage au seau ou lecture de tube). L'ensemble des données de jaugeages est stocké dans une base de données qui permet une bancarisation et une exploitation de ces données.
La connaissance du fonctionnement hydrogéologique de ces ressources s'améliore avec l'acquisition de données.

Le bilan des besoins par rapport aux capacités des ressources est le suivant :

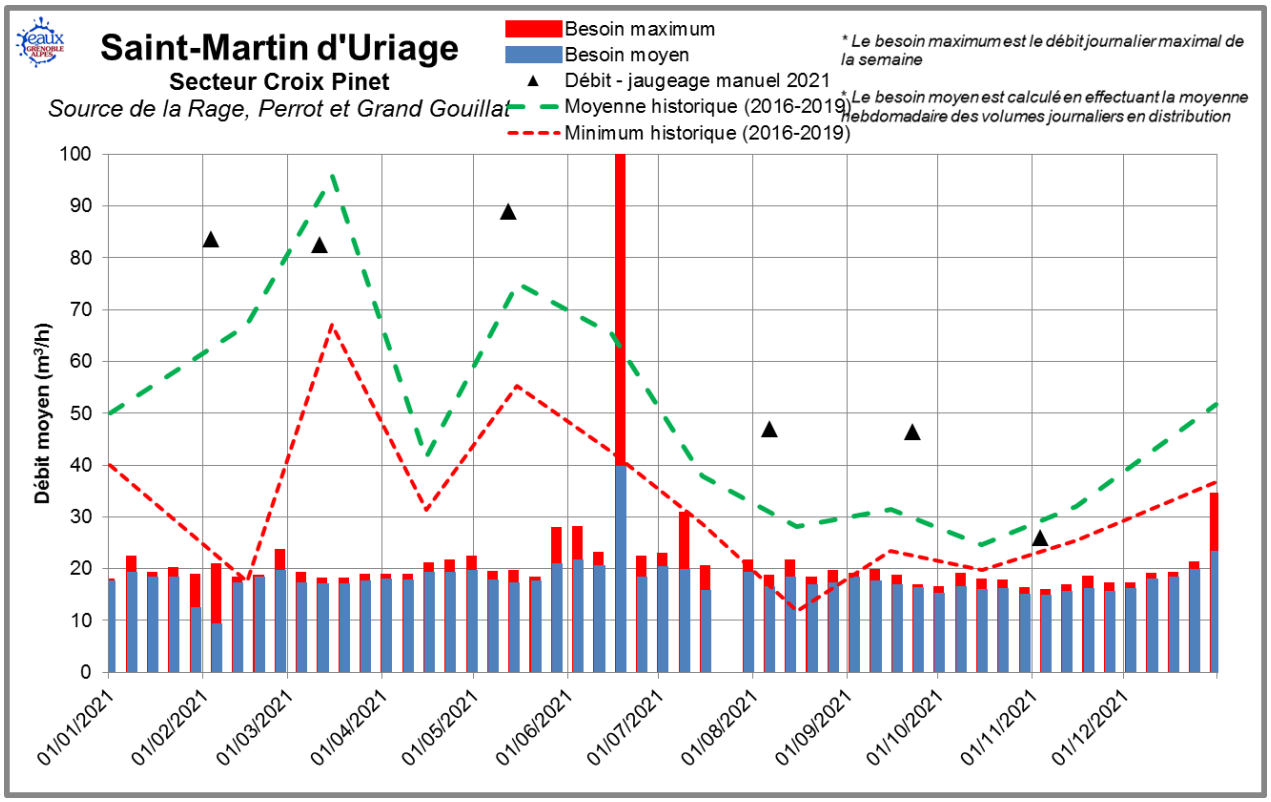

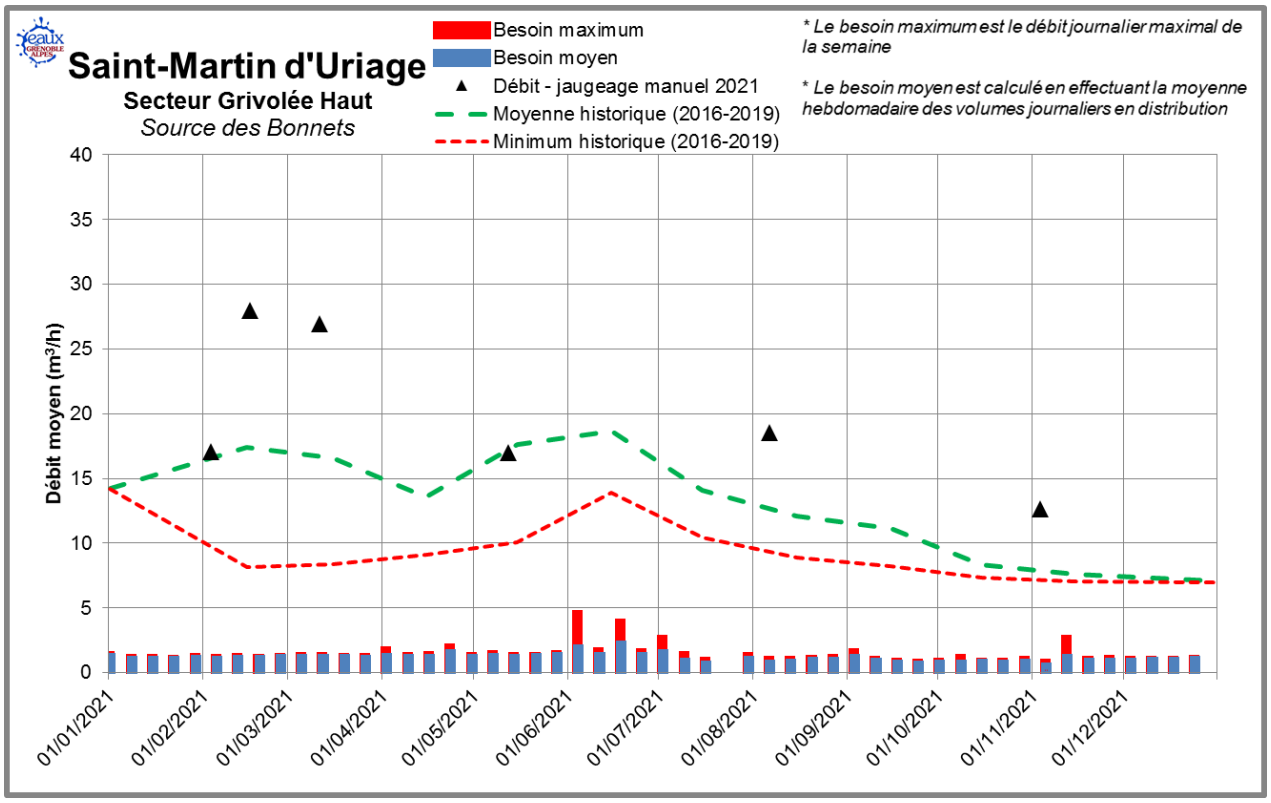

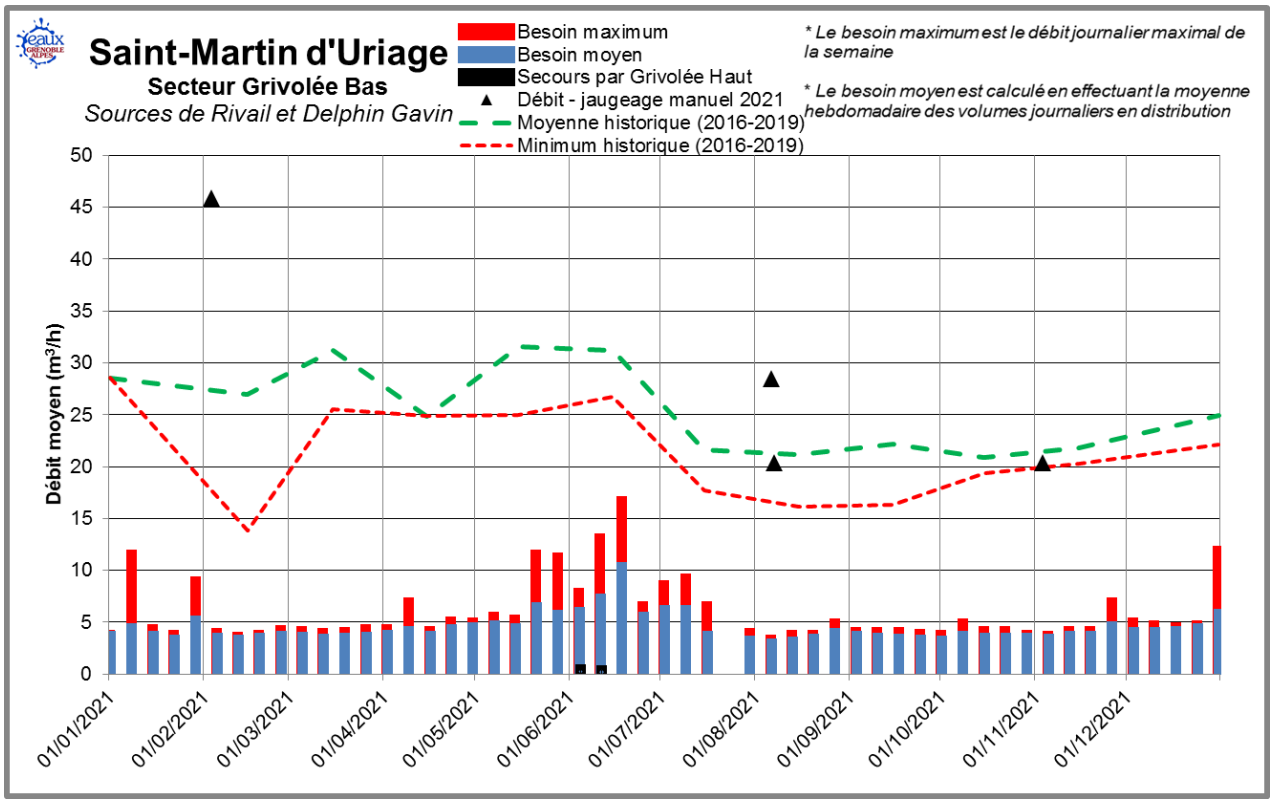
Saint-Martin d'Uriage
Secteur Grivolée Bas
Sources de Rivail et Delphin Gavin
Besoin maximum
Besoin moyen
Secours par Grivolée Haut
Débit - jaugeage manuel 2021
Moyenne historique (2016-2019)
Minimum historique (2016-2019)
* Le besoin maximum est le débit journalier maximal de la semaine
* Le besoin moyen est calculé en effectuant la moyenne hebdomadaire des volumes journaliers en distribution
Débit moyen (m³/h)
0
5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
01/01/2021
01/02/2021
01/03/2021
01/04/2021
01/05/2021
01/06/2021
01/07/2021
01/08/2021
01/09/2021
01/10/2021
01/11/2021
01/12/2021

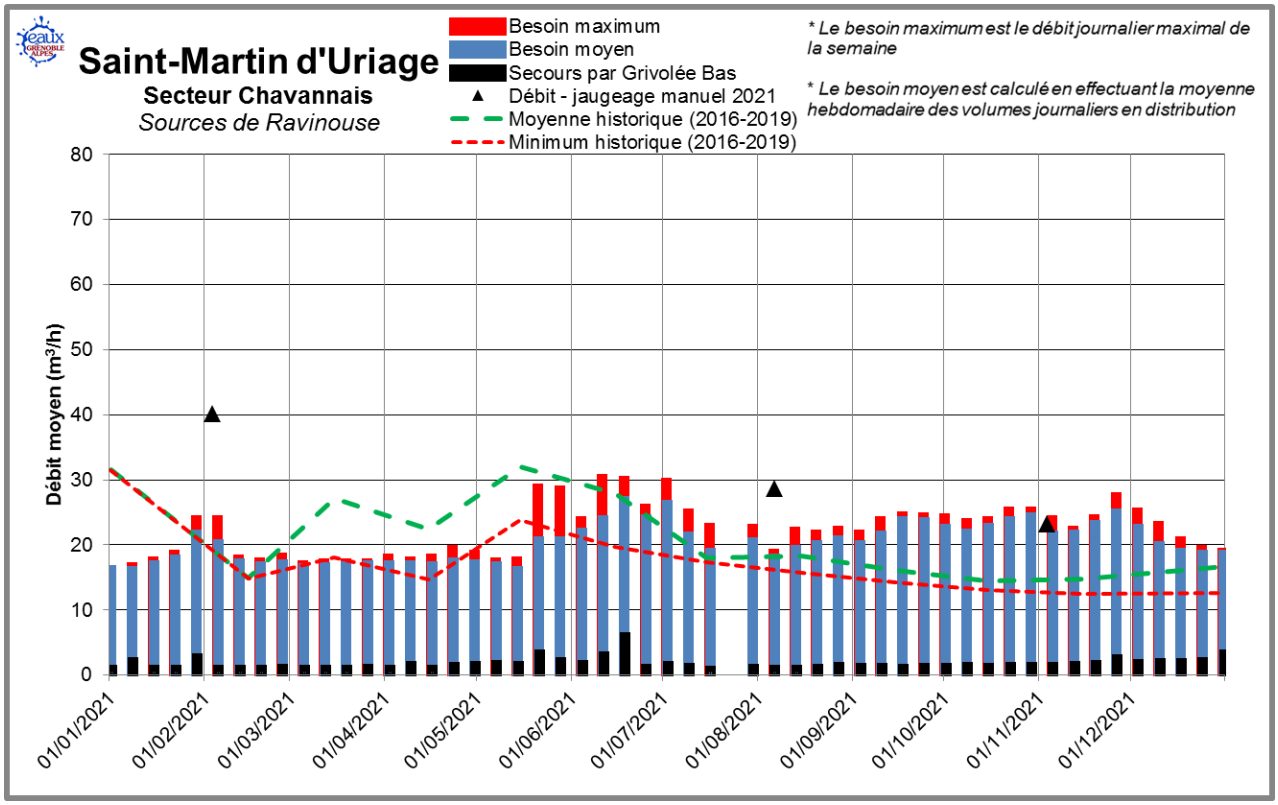
Saint-Martin d'Uriage
Secteur Chavannais
Sources de Ravinouse
Besoin maximum
Besoin moyen
Secours par Grivolée Bas
Débit - jaugeage manuel 2021
Moyenne historique (2016-2019)
Minimum historique (2016-2019)
* Le besoin maximum est le débit journalier maximal de la semaine
* Le besoin moyen est calculé en effectuant la moyenne hebdomadaire des volumes journaliers en distribution
Débit moyen (m³/h)
0
10
20
30
40
50
60
70
80
01/01/2021
01/02/2021
01/03/2021
01/04/2021
01/05/2021
01/06/2021
01/07/2021
01/08/2021
01/09/2021
01/10/2021
01/11/2021
01/12/2021

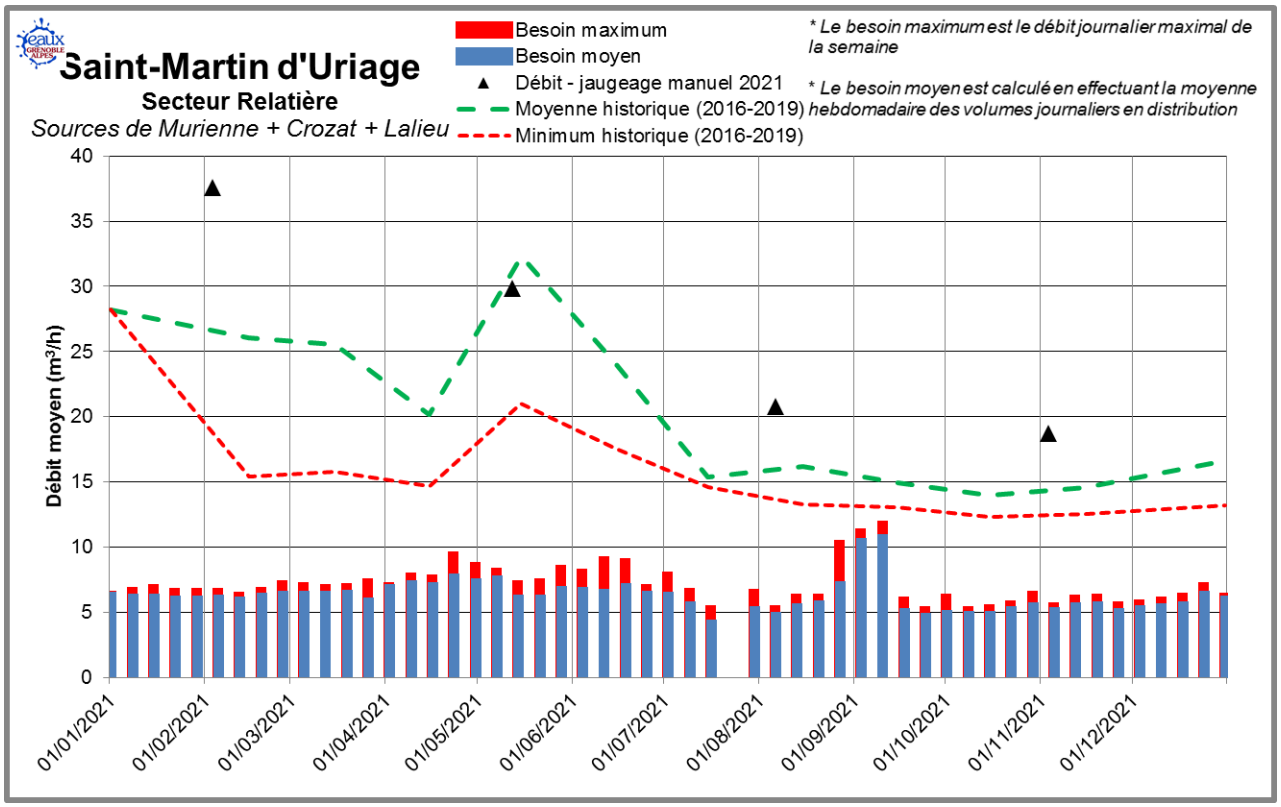

Le bilan des ressources est positif, les étiages ont été plutôt supérieurs aux valeurs historiques dont nous disposons.

4.1.1.2. Installations de production d'eau potable

- **Descriptif**

L'eau des captages est traitée au niveau des ouvrages de stockage par les installations de traitement suivantes :

Secteur	Réservoirs	Traitement	Emplacement traitement	Asservissement traitement	Analyseur en continu reporté en supervision	Intensité UV reportée en supervision
Croix-Pinet	CROIX-PINET	**CHLORE GAZEUX**	ADDUCTION	Analyseur	OUI	/
	CORPS	**AUCUN**	/	/	NON	/
	RONZIERES	**AUCUN**	/	/	NON	/
	PENET (N'EXISTE PLUS EN 2019)	**AUCUN**	/	/	NON	/
	ROSSIN	**AUCUN**	/	/	NON	/
	REPLAT	**UV**	ADDUCTION	Géré par GAM	/	OUI
		POMPE DOSEUSE JAVEL	CUVE		NON	/
Centre	GRIVOLEE-HAUT	**POMPE DOSEUSE JAVEL**	CUVE	Compteur distribution	NON (pas d'électricité)	/
	GRIVOLEE-BAS	**ELECTRO-CHLORATION**	ADDUCTION	Compteurs distributions	OUI	/
	CHAVANAIS	**UV**	ADDUCTION	/	/	OUI
		POMPE DOSEUSE JAVEL	CUVE	Compteur distribution	OUI	/
	SAINT-MARTIN	**AUCUN**	/	/	NON	/
	URIAGE	**ELECTRO-CHLORATION**	CUVE	Compteur distribution	OUI	/
Relatière	RELATIERE	**ELECTRO-CHLORATION**	CUVE	Compteur distribution	OUI	/
Villeneuve	VILLENEUVE	**UV**	DISTRIBUTION	/	/	OUI
		ELECTRO-CHLORATION	CUVE	Compteur distribution	OUI	/

- **Travaux d'entretien et de maintenance en 2021**

- A caractère curatif :

Aucune intervention à caractère curatif d'ouvrages de traitement (hormis l'entretien usuel).

- A caractère préventif :

Une tournée hebdomadaire est réalisée sur les ouvrages de production d'eau potable afin de :

- Contrôler le bon fonctionnement des systèmes de traitement (Chlore, UV),
- Suivre les quantités de réactif nécessaire au traitement

- **Préconisations**

PRIORITE	OUVRAGE	INVESTISSEMENT
1	Réservoir de Croix Pinet	Sécurisation du toit de la cuve – planifié pour 2022
2	Grivolée Bas	Démolition escalier derrière le réservoir, dangereux.
3	Réservoir d'Uriage	Installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir d'Uriage.
4	Réservoir d'Uriage	Raccordement au réseau électrique
5	Réservoir du Penet	Réhabilitation de la vidange
6	Conduite adduction Grivolée Bas	Réhabilitation conduite départ du brise charge 'Les moutons'
7	Réservoir de Croix Pinet	détecteur chlore à installer
8	Villeneuve	Aménagement du chemin d'accès et installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir de Villeneuve.

4.1.1.3. Réseau et installations présents sur le réseau de fourniture/adduction

- **Descriptif**

Les réseaux suivants sont des réseaux d'adduction uniquement :

- Conduite de secours entre le réservoir du Penet et le réservoir de Rossin
- Conduite de secours entre le réservoir du Rossin et le réservoir de Saint-Martin-d'Uriage
- Conduite de secours entre le réservoir du Vacher et le réservoir d'Uriage
- Conduite de secours entre le réservoir du Replat et le réservoir du Rossin

- **Travaux d'entretien et de maintenance en 2021**

- A caractère curatif :

Pas de travaux réalisés en 2021 sur le réseau d'adduction.

- A caractère préventif :

Aucun travaux de renouvellement de ces conduites d'adduction de secours n'ont été entrepris en 2021.

- **Préconisations**

Des travaux sur la conduite d'adduction du réservoir de Grivolée Bas sont préconisés pour réhabiliter la conduite départ du brise charge 'Les moutons'.

4.1.1.4. Ouvrages de stockage

- **Descriptif**

Pour information, la réserve totale en eau de la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage est de 4 170 m^3, assurée par 13 réservoirs :

Réservoir :	Capacité en m^3
Croix-Pinet	500
Ronzière (by-passé à partir de décembre 2021)	20
Replat	300
Rossin	20
Seiglières	10
Grivolée-Haut	100
Grivolée-Bas	500
Saint-Martin-d'Uriage	700
Uriage	1 000
Relatière	500
Chavanais	200
Villeneuve	300
Corps	20

- **Travaux d'entretien et de maintenance en 2021**

- A caractère préventif :

Nettoyage réservoirs

Tous les réservoirs ont été nettoyés en 2021 sauf :

- Les réservoirs de Villeneuve et d'Uriage, pour lesquels des aménagements pour permettre le bypass de la cuve pendant le lavage sont à réaliser ;

- Le réservoir de la Rélatière, qui devait être mis en sécurité pour pouvoir procéder au lavage. Une intervention de mise en sécurité a donc été complétée en fin d'année 2021, avec la pose d'une échelle à crinoline pour l'accès au toit et à la cuve. Ce réservoir sera donc lavé en janvier 2022.

Amélioration du réseau

Le réservoir de Ronzière à Saint Martin d'Uriage a une capacité de 20m^3 et a pour fonction de casser la pression avant le départ vers Venon et le réseau de Saint Nizier (anciennement un réservoir, aujourd'hui abandonné). Les bâches du réservoir étaient alimentées via le réseau de distribution du réservoir de la Croix du Pinet. Ce point du réseau était connu pour être source de dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau en aval (infiltrations dans le béton, pollution par le haut des bacs, etc.). De plus, à cause d'un enchainement de réducteurs de pression sur ce réseau, le robinet altimétrique qui permet le remplissage des bâches tendait à dysfonctionner et la bâche principale débordait régulièrement.

En 2021, le réservoir de Ronzière a donc été by-passé grâce à l'installation d'un réducteur de pression, dont la pression à l'amont et à l'aval sont monitorées en temps réel grâce à deux capteurs de pression.

- A caractère curatif :

Des échelles à crinolines ont été installées au réservoir de la Rélatière en 2021 pour permettre l'accès et le lavage des cuves en sécurité.

- **Préconisations**

Chemin d'accès au réservoir de Villeneuve

Le chemin d'accès au réservoir de Villeneuve est de moins en moins praticable, même en 4X4. La commune a été interpelée à ce sujet. Une remise en état du chemin est nécessaire pour garantir l'accès aux ouvrages dans des conditions normales de sécurité. Cette remise en état avait été actée par la commune pour l'année 2021 mais les travaux ont été décalés sur l'année 2022. A l'instant de l'écriture de ce présent rapport, une rencontre de la mairie avec l'entreprise de travaux est prévue courant 2022 pour le re-chiffrage des travaux et caler le planning de l'intervention.

Sécurisation de l'accès aux cuves du réservoir de la Croix-Pinet

L'accès aux cuves du réservoir de la Croix-Pinet est dangereux, notamment en période hivernale. Une intervention de sécurisation pour poser des échelles à crinoline, des garde-corps sur le périmètre de la toiture et un cheminement sécurisé est prévue pour 2022.

Installations d'un analyseur de chlore au réservoir du Replat

Pour mémoire, initialement le réservoir du Replat n'était équipé que d'un traitement aux UV. Suite aux épisodes de dégradation des captages de Casserousse qui alimentent ce réservoir, des pics de turbidité importants apparaissent après chaque orage. Cette turbidité ne rend plus opérationnels les UV. Pour cette raison, un système complémentaire de traitement de l'eau à la javel a été installé par EDGA. Il serait nécessaire d'investir dans un analyseur de chlore en continu pour contrôler à distance le bon fonctionnement de ce système de traitement.

Détecteur de chlore au réservoir de la Croix Pinet

Pour des raisons de sécurité, un détecteur de chlore serait nécessaire au réservoir de la Croix-Pinet, pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite sur les tubes de chlore et permettre les interventions du personnel d'EDGA. Un devis d'un montant de 3 121,20€ HT avait été proposé à la Collectivité.

Sécurisation du réservoir de Grivolée-Bas

L'escalier d'accès aux cuves du réservoir de Grivolée-Bas est dangereux, il serait à supprimer totalement pour la sécurité du personnel d'EDGA et des riverains.

4.1.2. Volumes mis en distribution

	Volumes (m^3) 2018	Volumes (m^3) 2019	Volumes (m^3) 2020	Volumes (m^3) 2021
Volume total mis en distribution	462 992	453 129	421 493	405 956

Les volumes mis en distribution sont en baisse depuis 2 ans. En 2021, la diminution s'explique principalement par les gains en matière de rendement du réseau et aux nombreuses actions de recherche de fuite et de réparation.

4.1.3. Consommation énergétique

Compte tenu de la configuration des installations, pas de consommation énergétique de pompage : Aucun pompage pour la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage, tous les écoulements de réseau sont gravitaires

4.1.4. Qualité de l'eau

L'eau produite et distribuée fait l'objet d'un contrôle régulier par l'autorité sanitaire. Cette surveillance sanitaire est exercée par les services Environnement et Santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les prélèvements d'échantillons et les analyses sont effectués par le personnel du Laboratoire CARSO de Lyon, choisi par l'ARS.

Le programme sanitaire élaboré avec l'ARS de l'Isère s'appuie sur le décret N° 1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles et le décret N° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ces décrets et les arrêtés d'application du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010 le modifiant fixent les types, fréquences et contenus d'analyses et les limites et références de qualité aux paramètres recherchés.

Tous les taux de conformité présentés dans les tableaux, ci-dessous, correspondent à un pourcentage d'analyses conformes aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les paramètres bactériologiques ou pour les paramètres physicochimiques.

EDGA réalise, en plus, des analyses d'autocontrôle.

4.1.4.1. Eau produite

L'eau est produite par 10 groupements de sources. Il y a, de plus, un apport provenant des sources de Casserousse gérées par Grenoble-Alpes Métropole.

- **Contrôle sanitaire**

RESULTAT DES ANALYSES REGLEMENTAIRES – Taux de conformité – Saint-Martin-d'Uriage 2021	
Pour l'eau produite (sources + réservoirs)	• 0 analyse non conforme sur les 22 réalisées • Taux de conformité bactériologique : 100 % • Taux de conformité physicochimique : 100 %

* pour les eaux brutes la limite de qualité est : Escherichia Coli <20 000UFC/100ml)

Sept sources exploitées ont été analysées en 2021 en contrôle sanitaire, elles sont globalement peu contaminées, mais certaines peuvent présenter des germes fécaux (35 entérocoques et 2 Escherichia Coli sur les sources de Murienne.

- **Autocontrôle**

RESULTAT DES ANALYSES D'AUTOCONTROLE – Taux de conformité – Saint-Martin-d'Uriage 2021	
Pour l'eau produite (sources + réservoirs)	• 1 analyse non conforme sur les 81 réalisées • Taux de conformité bactériologique : 97,6 % • 0 analyse non conforme sur les 41 réalisées • Taux de conformité physicochimique : 100 %

* pour les eaux brutes la limite de qualité est : Escherichia Coli <20 000UFC/100ml)

Des analyses sur chacune des sources sont effectuées 5 fois par an notamment en été afin de bien connaitre leur vulnérabilité pour ajuster le mieux possible leur traitement.

Une analyse non conforme sur le réservoir de Croix Pinet le 18/05/2021 a été relevée suite au lavage de la cuve (3 Escherichia Coli). L'analyse intervenant pendant le remplissage de la cuve le temps de contact avec la javel est insuffisant pour garantir la désinfection de l'eau.

Globalement les sources sont assez peu contaminées. Certaines le sont plus souvent comme Crozat, Murienne, Grand Gouillat-Perrot et la Rage et Delphin Galvin.

Certaines sources s'avèrent avoir des conductivités basses et être agressives, notamment Murienne, Lalieu, Crozat, la Rage et Grand-Gouillat.

4.1.4.2. Eau importée

Une partie de la commune est alimentée par les sources de Casserousse (Fond Froide). Elles sont gérées par Grenoble Alpes Métropole.

4.1.4.3. Eau distribuée

- **Contrôle sanitaire**

RESULTAT DES ANALYSES REGLEMENTAIRES – Taux de conformité – Saint Martin d'Uriage 2021	
Pour l'eau distribuée	• 0 analyse non conforme sur les 46 réalisées • Taux de conformité bactériologique : 100 % • 0 analyse non conforme sur les 10 réalisées • Taux de conformité physicochimique : 100 %

- **Autocontrôle**

RESULTAT DES ANALYSES D'AUTOCONTROLE – Taux de conformité – Saint Martin d'Uriage 2021	
Pour l'eau distribuée	• 0 analyse non conforme sur les 16 réalisées • Taux de conformité bactériologique : 100 % • 0 analyse non conforme sur les 1 réalisée • Taux de conformité physicochimique : 100 %

Il n'a pas été observé de non conformités aux limites de qualité sur l'autocontrôle en distribution en 2021.
L'eau de ces sources est cependant peu minéralisée et agressive.

4.1.4.4. Synthèse des indicateurs de qualité de l'eau

- **Indice d'avancement de protection de la ressource**

L'indice d'avancement de la protection de la ressource donne une information de la performance atteinte afin d'assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur, soit la mise en œuvre de la procédure prévue par les articles R.1321-6 à R.1321-15 du Code de la Santé Publique.

Il est transmis par l'ARS et est défini comme suit :

0 %	Aucune action
20 %	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

EDGA ne dispose pas de toutes les informations permettant de calculer cet indice

- **Indicateurs de qualité de l'eau**

P101.1 : **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie** :

$$\frac{\text{Nombre des prélèvements conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements}}$$

P102.2 : **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques** :

$$\frac{\text{Nombre des prélèvements conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements}}$$

	Indicateurs de la qualité de l'eau en 2020		**Indicateurs de la qualité de l'eau en 2021**	
	Indicateurs paramètres microbiologiques (P101.1)	**Indicateurs paramètres physicochimiques (P102.1)**	**Indicateurs paramètres microbiologiques (P101.1)**	**Indicateurs paramètres physicochimiques (P102.1)**
Eau Produite et distribuée	**100 %** pour 61 prélèvements	**100 %** pour 61 prélèvements	**100 %** pour 68 prélèvements	**100 %** pour 32 prélèvements

- **Bilan 2021 et préconisations**

L'eau distribuée s'est avérée être de bonne qualité en 2021.

Certaines ressources sont néanmoins peu minéralisées et peuvent être agressives.

4.2. Données techniques et physiques – Distribution d'eau potable

4.2.1. Le patrimoine

4.2.1.1. Le réseau

Le réseau est intégralement saisi dans le SIG d'exploitation d'EDGA.

Le linéaire des canalisations de distribution est de 73 616 m (hors branchements).

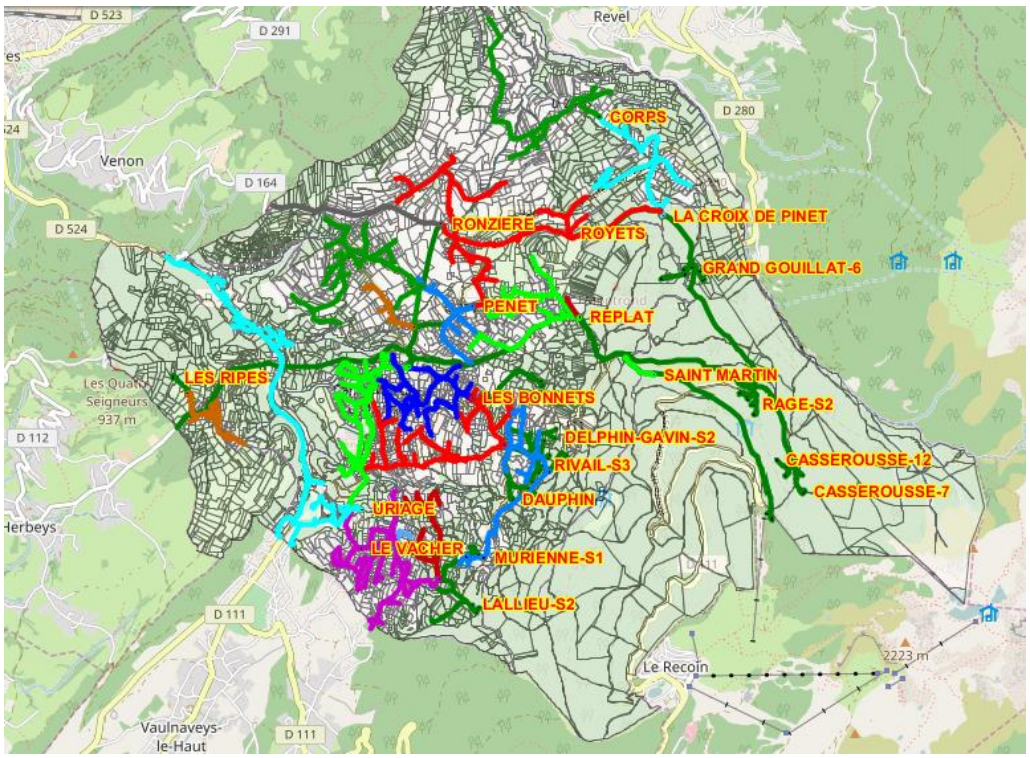

Pour information, ci-dessous, le synoptique du réseau de la commune de Saint-Martin-d 'Uriage.

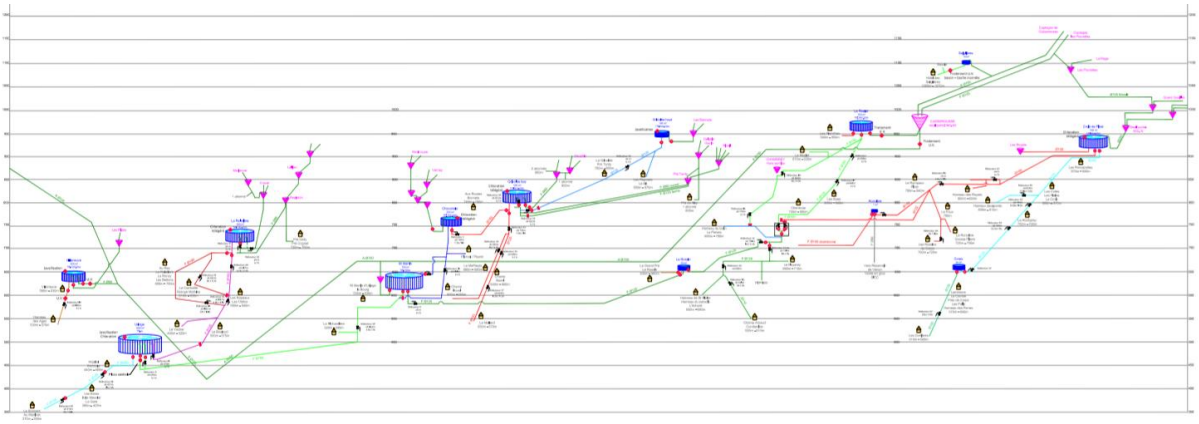

- **Descriptif**

Tableau par matériaux et par diamètres de canalisation (adduction + distribution) en service hors branchements référencés).

Réseau d'adduction :

Types de tronçon	Matériaux	Longueur (m)
ADDUCTION	ACIER	10 299
ADDUCTION	BETON	353
ADDUCTION	FONTE	7308
ADDUCTION	FONTE GS	213
ADDUCTION	INCONNU	2 175
ADDUCTION	PHD	1029
ADDUCTION	PVC	2 016
ADDUCTION	PVC BIOR	415
	Total	**23808**

Types de tronçon	Diamètres	Longueur (m)
ADDUCTION	40	441
ADDUCTION	60	542
ADDUCTION	63	259
ADDUCTION	80	859
ADDUCTION	90	224
ADDUCTION	100	2097
ADDUCTION	110	1910
ADDUCTION	125	5883
ADDUCTION	150	8705
ADDUCTION	160	28
ADDUCTION	200	355
ADDUCTION	250	312
ADDUCTION	315	30
ADDUCTION	350	22
ADDUCTION	400	103
ADDUCTION	inconnu	2038
	Total	***23808***

Réseau de distribution :

Types de tronçon	Matériaux	Longueur (m)
DISTRIBUTION	ACIER	938
DISTRIBUTION	FONTE	47886
DISTRIBUTION	FONTE GS	13385
DISTRIBUTION	INCONNU	656
DISTRIBUTION	INOX	51
DISTRIBUTION	PHD	3640
DISTRIBUTION	PVC	6161
	Total	**72718**

Types de tronçon	Diamètres	Longueur (m)
DISTRIBUTION	32	340
DISTRIBUTION	40	1065
DISTRIBUTION	50	3102
DISTRIBUTION	60	5458
DISTRIBUTION	63	4389
DISTRIBUTION	75	189
DISTRIBUTION	80	4250
DISTRIBUTION	90	118
DISTRIBUTION	100	21426
DISTRIBUTION	110	1512
DISTRIBUTION	125	18443
DISTRIBUTION	150	10967
DISTRIBUTION	200	847
DISTRIBUTION	inconnu	612
	Total	***72 718***

Nota : L'évolution du linéaire depuis l'année précédente (- 937 m) est due aux différentes mises à jour du réseau.

- **Travaux d'entretien et de maintenance en 2021**

- A caractère curatif (fuites):

2018	2019	2020	2021
3	7	7	3

Objet	**Localisation**	**Nombre**
Conduite (réparation de fuite)	Route des Royers	1
Conduite (réparation de fuite)	Chemin du Meffrey	1
Conduite (réparation de fuite)	Chemin de la prolée	1

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre en 2021**

- Aucune opération d'extension de réseau n'a été réalisée cette année
- Aucune opération de renouvellement de réseau n'a été réalisée cette année

- **Bilan et préconisations**

Trois fuites sur canalisations ont été réparées cette année.

Pas de préconisation particulière sur ce constat ni d'indentification de secteur à canalisations fragiles.

Les enrichissements en données proviennent des informations de terrain transmises principalement par le service Exploitation d'EDGA sous la forme de prises d'attachements, des interventions de terrain et des enquêtes réalisées.

Les mises à jour du SIG sont régulières.

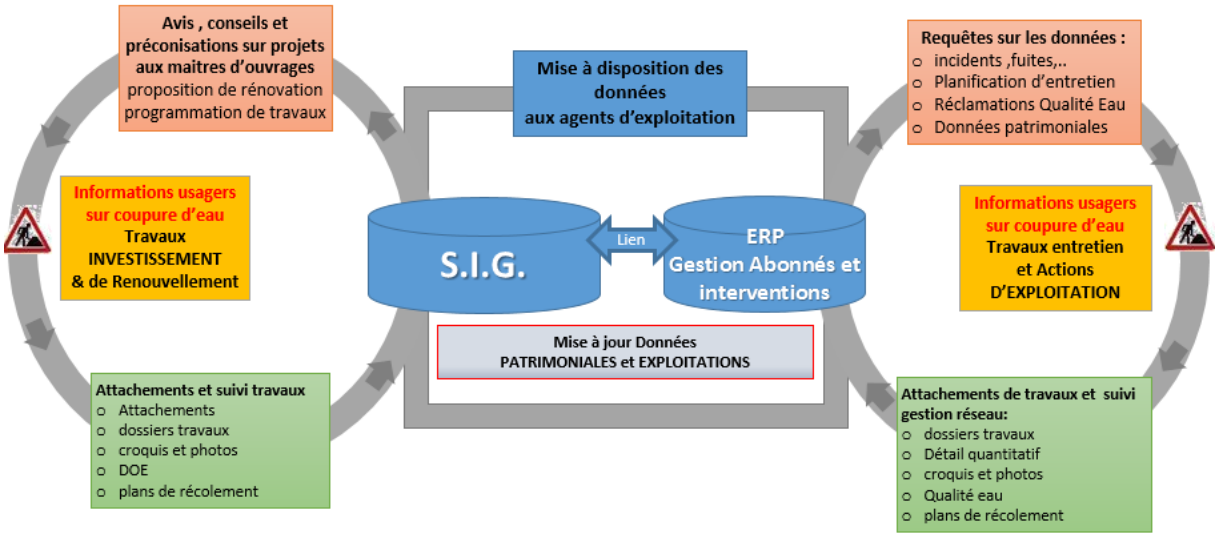

Avec le processus décrit dans le graphique ci-dessus, EDGA dispose des méthodes, des outils de gestion, d'enrichissement des données pour l'ensemble de ses territoires en exploitation.

Ce dispositif est adapté et efficient pour répondre à des attentes et besoins de mise en place d'outils fonctionnels à des échelles supérieures, comme par exemple à ceux du Grésivaudan.

4.2.1.2. Les organes hydrauliques

- **Descriptif**

Organes sur réseau d'adduction	Quantité
Equipements : BOITE BOUE	2
Equipements : CONE A BRIDE	3
Equipements : PLAQUE PLEINE	2
Ouvrages : BRISE CHARGE	1
Ouvrages : CHAMBRE REUNION	1
Ouvrages : REGARD CAPTAGE	1
Ouvrages : REGARD COMPTEUR	19
Ouvrages : REGARD VISITE	21
Ouvrages : REPARTITEUR	2
Vannes : ROBINET PRISE	12
Vannes : VANNE INTERCO	4
Vannes : VANNE SECTION	3
Vannes : VANNE SEPARATION	2
Vannes : VANNE VIDANGE	1
Vidanges : (type non spécifié)	6
Total	**92**

Organes sur réseau de distribution	Quantité
Equipements : ANTI-BELIER	5
Equipements : BOITE BOUE	36
Equipements : BRIDE	32
Equipements : COMPTEUR	21
Equipements : CONE A BRIDE	42
Equipements : CONE A EMBOIT	1
Equipements : PLAQUE PLEINE	178
Equipements : REDUCT PRESSION	47
Equipements : STAB	1
Equipements publics : BASSIN	9
Equipements publics : BORNE ARROSAGE	4
Equipements publics : BORNE FONTAINE	5
Hydrants : BI	199
Hydrants : PI	1
Hydrants : RI	2
Ouvrages : CHAMBRE REUNION	1
Ouvrages : REGARD CAPTAGE	3
Ouvrages : REGARD COMPT RD	73
Ouvrages : REGARD COMPTEUR	1015
Ouvrages : REGARD VISITE	62
Ouvrages : REGARD VISITE C	3
Ouvrages : REGARD VISITE R	10
Ouvrages : REPARTITEUR	2
Ouvrages d'alimentation : CAPTAGE	54
Ouvrages d'alimentation : RESERVOIR	15
Vannes : ROBINET	810
Vannes : ROBINET PRISE	3
Vannes : VANNE	561
Vannes : VANNE BYPASS	16
Vannes : VANNE PI	14
Vannes : VANNE PRISE	57
Vannes : VANNE RUE	11
Vannes : VANNE SECTION	438
Vannes : VANNE SEPARATION	7
Vannes : VANNE VIDANGE	105
Ventouses	77
Total	**4029**

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif

2018	2019	2020	2021
3	5	2	4

Organes principaux	Renouvellement/Ajout effectué
VANNES	1
ROBINETS	0
VENTOUSES	0
VIDANGES	1
REDUCTEURS DE PRESSION	2
POTEAUX D'INCENDIE	0
BORNE ARROSAGE	0

Objet	Localisation	Nombre
Vidange (création)	Chemin des Roux	1
Réducteur de pression (renouvellement)	Chemin du ruisseau	1
Réducteur de pression (renouvellement)	Route de Chamrousse	1
Vanne (renouvellement)	Chemin des Roux	1

A noter que la somme disponible pour le renouvellement du réducteur n°53 a été utilisé dans le cadre du projet chemin des Roux après validation par les services de la CCLG. Cet ouvrage n'est plus désormais alimenté.

Ci-dessous le détail des deux enveloppes de petit renouvellement pour les organes de distribution à fin 2021 :

2021					
Report 2020	22 146				
Dotation 2021	0				
Montant Prévu	22 146	Montant réalisé	8 548	Solde	13 599
Réducteur n°54 chemin du ruisseau			3 533		
Réducteur N°35 route de Chamrousse angle Noisetiers			3 146		
Suppression conduite chemin des Roux (en remplacement réducteur 53)			1 868		

2021						
Nature des biens	Quantité remplacé par an	Quantité prévue par an	Prix moyen unitaire	Débit	Crédit	Solde
Solde au 31/12/2020					11 250	
Renouvellement des branchements	4,0	2,1	1 772	7 089	3 722	
Renouvellement des vannes	1,0	1,4	1 427	1 427	1 997	
Renouvellment des ventouses	0,0	1,4	408	-	571	
Renouvellement des vidanges	1,0	0,7	1 427	1 427	999	
Dotation 2021					7 288	
Renouvellement programmé				9 942	18 539	**8 597**

- A caractère préventif

13 réducteurs ont fait l'objet d'une maintenance approfondie.
Pas de travaux significatif sur les organes hydrauliques du réseau cette année.

- **Bilan et préconisations**

Pas d'observation de dégradation particulière d'organes hydrauliques nécessitant un traitement spécifique ou d'alerte de renouvellement.

4.2.1.3. Les branchements

- **Descriptif**

Types	Matériaux	Longueur (m)
ARROSAGE	PHD	51
DEF INCENDIE	FONTE	6
DEF INCENDIE	FONTE GS	32
DEF INCENDIE	Inconnu	627
DOMESTIQUE	FONTE	33
DOMESTIQUE	FONTE GS	5
DOMESTIQUE	PB	50
DOMESTIQUE	PE	76
DOMESTIQUE	PE NOIR	97
DOMESTIQUE	PHD	5207
DOMESTIQUE	PVC	395
DOMESTIQUE	Inconnu	19020
	Total	**25599**

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif (réparation de fuites) :

2018	2019	2020	2021
2	7	4	8

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (réparation fuite)	Chemin des 3 pommiers	2
Branchement (réparation fuite)	Clos des fleurs	1
Branchement (réparation fuite)	Route de la Combette	1
Branchement (réparation fuite)	Chemin du Mas	1
Branchement (réparation fuite)	Lotissement Champ Borel	1
Branchement (réparation fuite)	Route de Pierval	1
Branchement (réparation fuite)	Route du Belin	1

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre en 2021**

Organes principaux	Renouvellement / suppression	Création/modification
BRANCHEMENTS	4	4

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (renouvellement)	Chemin des Roux	1
Branchement (renouvellement)	Route de Pierval	1
Branchement (renouvellement)	Route du Bouloud	1
Branchement (renouvellement)	Route de Rocharey	1
Branchement (Création)	Route de Corps	1
Branchement (Création)	Route de Meffrey	1
Branchement (Création)	Route de Villeneuve	1
Branchement (Création)	Chemin des Ronzerettes	1

- **Bilan 2021 et préconisations**

Pas d'observations de secteurs sensibles pour les branchements

4.2.1.4. Les compteurs

Nombre de compteurs abonnés en service : **2 474.**

- **Descriptif**

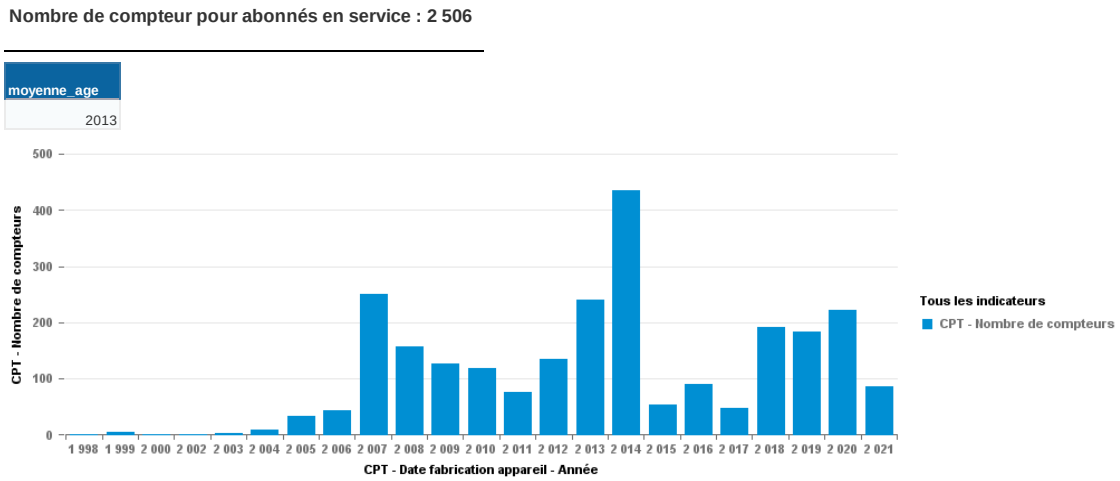

- **Travaux d'entretien et de maintenance en 2020**

- A caractère curatif :

2018	2019	2020	2021
4	3	18	4

Objet	Localisation
Réparation de fuite dans regard compteur	Route d'Uriage
Réparation de fuite dans regard compteur	Route de la combette
Réparation de fuite dans regard compteur	Route du Bouloud
Réparation de fuite dans regard compteur	Impasse de Noyarey

- **Travaux d'amélioration en 2021**

Remplacement des compteurs selon l'arrêté du 06 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service.

Normalisation des installations de compteurs « au cas par cas » dans le cadre du renouvellement des branchements.

Pas d'action spécifique de recalibrage de diamètre de compteurs.

Le bilan du renouvellement des compteurs effectué en 2021 figure, ci-dessous :

Commune	Nombre de cpt renouvelés	Nombre de création
Saint Martin d'Uriage	109	26

95 compteurs n'ont pas pu être remplacés cette année car les abonnés n'ont pas donné suite à nos courriers. Au regard de l'arrêté du 6 mars 2007, le taux de conformité réglementaire du parc compteurs sur la Commune de Saint Martin d'Uriage, à la fin de l'année 2021, est de 96.2 %.

- **Bilan et préconisations**

La gestion du remplacement des compteurs s'appuie sur l'arrêté du 06 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service.

Dans ce cadre, et pour 2022, EDGA propose :

- Remplacement à hauteur du 1/15^{e} du parc, soit 345 compteurs
- Proposition du choix technologique : volumétrique

moyenne_age
2013

1998	1
1999	4
2000	1
2002	1
2003	2
2004	9
2005	33
2006	44
2007	250

4.2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de sa gestion et de suivre son évolution.
La valeur est obtenue en faisant la somme des points attribués selon la quantité et la qualité des informations connues et gérées par la collectivité ou l'opérateur.

La règle de calcul est scindée en 3 parties ; A, B, C.

Nota important : l'indice ne pourra pas être calculé car certains paramètres de la partie C sont gérés par la collectivité, seuls les éléments du ressort d'Eaux de Grenoble Alpes sont présents dans le tableau.

Partie A - Plan des réseaux

Critères	Barème	Points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour des plans des réseaux	5	5
TOTAL	15	**15**

Partie B - Inventaire des réseaux

Critères	Barème	Points
Existence d'un inventaire des réseaux intégrant une procédure de mise à jour	10	10
Inventaire du réseau mentionnant matériaux et diamètres	5	5
Inventaire du réseau mentionnant la date ou la période de pose	15	11
TOTAL	30	**26**

Partie C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

Critères	Barème	Points
Localisation des ouvrages annexes	10	10
Existence et mise à jour d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Existence d'un document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10
Identification des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes en eau	10	10
Maintien à jour d'un document localisant les interventions sur le réseau	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans	Gestion collectivité	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
TOTAL	75	

4.2.3. Consommation énergétique

Sans objet.

4.2.4. Les volumes consommés

4.2.4.1. Volumes consommés autorisés

- **Volumes consommés comptabilisés**

	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volumes comptabilisés	315 690	331 921	319 544	319 250	+ 0 %

Détail 2021 (copie d'écran requête extraction des volumes)

Volumes consommés - Année 2021 **Date de dernière extraction 03**

Tournée **SAINT MARTIN D'URIA**

Relève (NH01 et/ou NH05) des contrats en service			
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Moyenne des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
2370	834,7183477	0,352201834	304727

Droits d'eau		
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
1	4,6332	1691

Compteurs généraux - conso résiduelles		
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
13	7,457735003	2723

Vol des arrêts de compte DPL		Vol à la relève des arrêts de compte	
Nb contrats	Total volume consommé	Nb contrats	Consommation sur 365 jours
21	859	70	6136

Forfaits absents	
Nb contrats	Total volume forfait 365 jours
42	3114

:onsommation totale

319250

Les données d'extraction des volumes consommés nécessitent beaucoup de précisions et d'analyses dans la fiabilisation de la requête pour assurer la concordance des valeurs.

Ces requêtes sont calculées sur WATERP (logiciel de gestion abonnés et facturation) pour l'ensemble des collectivités en exploitation par EDGA.

- **Volumes consommés sans comptage estimé**

	SAINT MARTIN D'URIAGE		
Volume utilisé par	**Détails**	**Méthode**	**Volume**
Essai PI	Essais ponctuels	2 PIx1 essai x 2 minutes x 120 m^3/h	4
	Essais annuels	197 PIx1 essai x 2 minutes x 60 m^3/h	386
Incendies	Requête SDIS : 7 feux	Nombre de feux x 2 x 60 m^3/h	840
Espaces verts sans compteur	Prise d'eau sur Bouche de lavage		0
Lavage de la voirie	Prise d'eau hydrocureur	Estimation	0
Fuites en partie privative	907 route de Chamrousse	Observation supervision	216
	647 route de Pierval	Observation supervision	528
	114 Chemin des Tapas	Observation supervision	1 560
	1598 route du Bouloud	Observation supervision	1 620
	115 chemin de la ferronerie	Observation supervision	50
	235 chemin du prés de la côte	Observation supervision	864
Autres volumes non comptés	Casse du PI 53 (poteau incendie renversé)	Observation supervision	105
TOTAL VOLUMES EAU NON COMPTÉS			**6 173**

- **Volumes de service**

	SAINT MARTIN D'URIAGE		
Volume utilisé par	**Détails**	**Méthode**	**Volume**
Nettoyage des réservoirs	-	-	0
Travaux d'investissement	-	-	0
Travaux de fonctionnement	14 coupures programmées	Nombre de coupures réalisées X estimation volume de conduite	44
Purges	Purge du PI 109	Estimation	5
Analyseur de chlore	Analyseur de chlore de Villeneuve	Relevés	683
Autres consommations pour raison de service	Purge pour maintien de pression		375
TOTAL VOLUMES EAU NON COMPTÉS		**1 107**	

4.2.5. Rendement du réseau et indice linéaire de pertes en réseau

4.2.5.1. Objectifs règlementaires et engagements contractuels

Selon le décret N° 2012-97 du 27 janvier 2012, le seuil règlementaire du rendement doit être à minima :

R> 85 ou R > 65+ 0.2x ILC

Pour le réseau de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage, la valeur du seuil règlementaire minimum est donc de 67.75 % pour 2021.

Au regard du contrat de délégation, l'engagement contractuel porte sur une valeur du rendement supérieur à 84 % (moyenne sur 3 exercices).

4.2.5.2. Mesures prises pour l'amélioration du rendement

Plan d'actions d'amélioration EDGA notamment par :

- Suivi quotidien des débits nocturnes
- Recherches de fuites systématiques lors d'un dépassement des seuils d'alerte
- Réparations immédiates des points d'anomalies
- Suivi des fuites en parties privatives (avant compteur)
- Suivi très strict de la durée de vie de fuites (délai entre détection et réparation)
- Suivi des volumes mensuels mis en distribution

4.2.5.3. Calcul et évolution du rendement du réseau

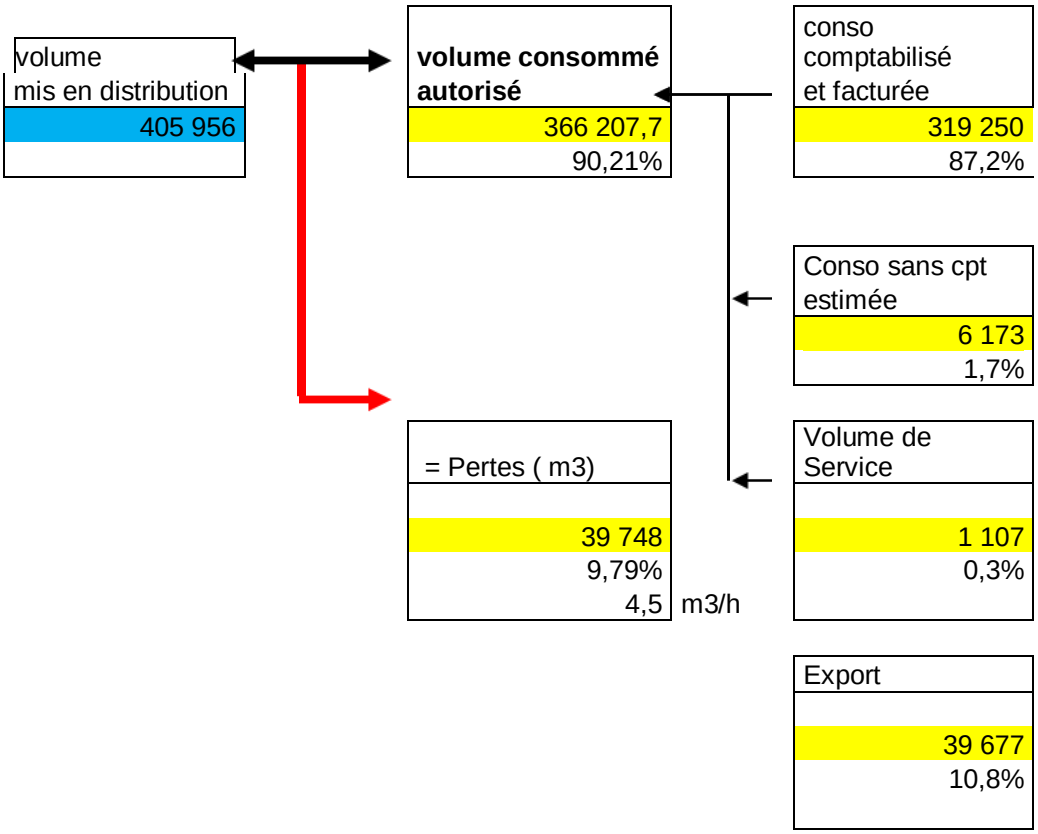

	2021	
Rendement du réseau de distribution (P 104.3)	**90.21 %**	
Indice linéaire volumes non comptés (P 105.3)	**1,76**	m^3/jour/km
Indice linéaire des pertes en réseau (P 106.3)	**1.49**	m^3/jour/km
Indice linéaire de consommation (ILC)	**13,73**	m^3/jour/km

2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2010
81.06 %	88.18%	87.89%	90.21%	+ 2.6 %

Le rendement obtenu dépasse les objectifs de rendements réglementaires et contractuels en 2021. Il est en nette augmentation en 2021 et dépasse pour la première fois la barre des 90%.

4.2.5.4. Préconisations pour 2022

Conformément au plan d'action menée pour l'ensemble des collectivités exploitées par EDGA , l'intégralité du réseau de St Martin d'Uriage fera l'objet :

- d'une campagne préventive de recherches de fuites sur le réseau
- du suivi quotidien des débits minimum nocturnes
- de recherche curative d'apparition de fuites et/ou d'anomalies lors d'un dépassement des seuils d'alerte sur les débits mini
- de réparations immédiates et systématiques des points d'anomalies
- du suivi technique et administratif des fuites « en parties privatives » (avant compteur)
- du suivi de la durée de vie de fuites (délai entre détection et réparation)
- du suivi des volumes mensuels mis en distribution

4.3. Prestations aux usagers

4.3.1. Information, relation, accueil des usagers

4.3.1.1. Le nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés est de 2 499 au 31 décembre 2021.

Estimation du nombre d'habitants desservis : 5 656 (nombre d'habitants source INSEE).

Évolution annuelle du nombre d'abonnés et nombre d'habitants desservis :

Années	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	2 390	2 439	2 469	2499
Nombre d'habitants desservis (estimation)	5 485	5 485	5 485	5485

4.3.1.2. L'accueil

- **Organisation de l'accueil**

L'accueil physique des usagers est assuré exclusivement dans l'agence EDGA situé 5 place Vaucanson, au centre-ville de Grenoble.
L'agence est ouverte de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30 du lundi au vendredi.

- **Traitement des appels**

Les appels des abonnés de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage sont reçus par le centre d'appels de EDGA situé au siège 50 rue Jean Vaujany à Grenoble.

EDGA a enregistré 625 appels provenant d'abonnés de Saint-Martin-d'Uriage contre 556 appels en 2020 et 651 en 2019.

- **Visites**

En 2021, 29 personnes de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage se sont rendues place Vaucanson contre 30 en 2020 et 54 en 2019.

- **Récapitulatif de la fréquentation**

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'appels	630	651	556	625
Nombre de visites à Vaucanson	48	54	30	29

La fréquentation de l'agence ainsi que le nombre d'appels ont augmenté en 2021 par rapport à 2020 notamment principalement du fait de la fermeture durant le confinement. Malgré tout, nous observons une baisse de ces deux flux (physique et téléphonique) par rapport aux années antérieures à 2020.

4.3.1.3. Les réclamations et autres contentieux

- **Réclamations**

7 réclamations écrites ont été enregistrées en 2021 tout comme en 2020 et 3 en 2019. Le taux de réclamations écrites est donc de 2,80 pour 1 000 abonnés contre 2.84 en 2020 et 1,23 en 2019. Il se maintient et reste relativement faible.

4.3.1.4. Abonnements, mutations et résiliations

Saint-Martin-d'Uriage	2018	2019	2020	2021
Abonnements	170	178	152	129
Résiliations	150	154	139	140
Total mutations	320	332	291	269
Nombre d'abonnés	2 390	2 439	2 469	2499
Taux de mutations	0,13	0,13	0,12	0,11

En 2020, le niveau des mutations est quasiment identique à ceux de 2018 et 2019.

4.3.2. Tarification, relève, facturation et recouvrement

4.3.2.1. Prix du service (eau)

- **Modalités de la tarification et de sa révision**

Part fixe délégataire : 13.54 € par semestre, valeur 1er janvier 2021.
Part proportionnelle délégataire : 0.5611 € le m^3, valeur 1er janvier 2021.

Formule de révision :

$K = 0.48\ ICHT\text{-}IME_n/ICHT\text{-}IME_0 + 0.35\ FSD2_n/FSD2_0 + 0.17\ TP10\text{-}A_n/TP10\text{-}A_0$

- **Décomposition de la facture d'eau**

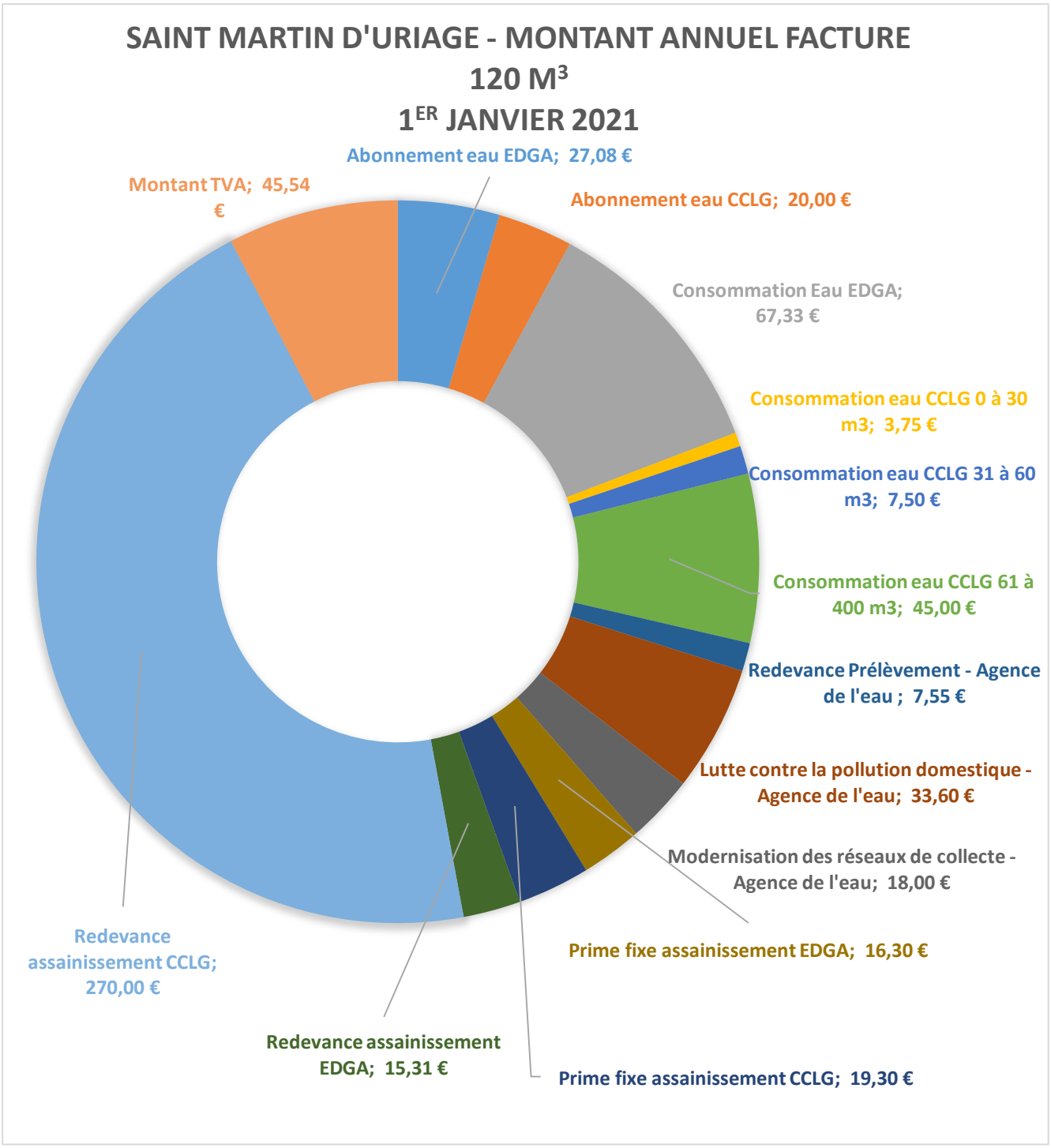

Prix TTC du service eau au m³ pour 120 m³

SAINT MARTIN D'URIAGE - Montant annuel facture 120 M3 au 1er Janvier 2021

Composition de la facture	Volume	Prix Unitaire	Total H.T
Abonnement eau EDGA	2	13,5400	27,08 €
Abonnement eau CCLG	2	10,000	20,00 €
Consommation Eau EDGA	120	0,5611	67,33 €
Consommation eau CCLG 0 à 30 m3	30	0,1250	3,75 €
Consommation eau CCLG 31 à 60 m3	30	0,2500	7,50 €
Consommation eau CCLG 61 à 400 m3	60	0,7500	45,00 €
Redevance Prélèvement - Agence de l'eau	120	0,0629	7,55 €
Lutte contre la pollution domestique - Agence de l'eau	120	0,2800	33,60 €
Modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau	120	0,1500	18,00 €
Prime fixe assainissement EDGA	2	8,1500	16,30 €
Prime fixe assainissement CCLG	2	9,6500	19,30 €
Redevance assainissement EDGA	120	0,1276	15,31 €
Redevance assainissement CCLG	120	2,2500	270,00 €
Total Hors taxes			550,72 €
Montant TVA			45,54 €
TOTAL TTC			596,26 €
Prix moyen TTC du M^3			**4,9689 €**

4.3.2.2. Les relèves

	2018	2019	2020	2021
Nombre de relevés de compteur	2 371	2 403	2 452	2502

4.3.2.3. Facturation

- **Factures émises**

SAINT MARTIN D'URIAGE	2018	2019	2020	2021
Volumes en m3	317 561 m3	324 848 m3	325 721m^3	307 679 m^3
Nombre de factures	4 532	4 593	4 658	4 650
CA HT en €	1 086 572.08	1 142 484.40	1 339 270.22	1 293 375 .22

La baisse du volume facturé de plus de 5% entre 2021 et 2020 est principalement imputable à une forte baisse de la consommation de près de 13 000m3 enregistrée chez LDU (Laboratoires Dermatologiques d'Uriage) qui a revu son process de production

- **Encaissements**

SAINT MARTIN D'URIAGE	2019		2020		2021	
	Montant € TTC	%	Montant € TTC	%	Montant € TTC	%
CHEQUES	149 172.22	11.78	172 831.60	12.18	146 180.84	9.72
TIP	238 783.97	18.86	257 052.56	18.12	214 471.16	14.26
CARTE BANCAIRE INTERNET	96 728.94	7.64	142 167.21	10.02	156 606.69	10.41
VIREMENT BANCAIRE	278 304.66	21.98	182 070.32	12.84	203 741.45	13.54
STE RECOUVREMENT	5 012.67	0.40	11 422.04	0.81	21 200.50	1.41
PRELEVEMENT UNIQUE	285 902.89	22.58	412 724.92	29.10	482 927.65	32.10
MENSUALISATION	210 229.98	16.61	238 545.38	16.82	277 963.32	18.48
ESPECES	1 802.21	0.14	1 590.75	0.11	1 265.29	0.08
TOTAL	1 265 940.54		1 418 404.78		1 504 356.90	

Les parts des paiements par carte bleue sur le site web ainsi que les prélèvements ont fortement augmenté au détriment des virements.

4.3.2.4. Relances et recouvrement

- **Plan de relances**

- J est la date de la facture
- Le délai de règlement est de 17 jours en moyenne
- La lettre de rappel est envoyée à J + 25 soit 8 jours environ après la date limite de paiement
- L'avis de mise en demeure part à J + 37 soit 12 jours environ après la date d'envoi de la lettre de rappel
- A J + 54, la facture est transmise à un cabinet de recouvrement

- **Taux d'impayés**

Taux d'impayés net (hors factures en litige) pour les factures d'eau/assainissement de l'année précédente

Saint Martin d'Uriage	2019	2020	2021
Taux d'impayés au 31 décembre N pour les factures émises au cours de l'année N-1	0,55 %	1,13%	0,33%

Nette amélioration du taux d'impayés en 2021 en comparaison avec les deux années précédentes et notamment l'année 2020 où le taux s'était dégradé.

4.4. Productivité et efficience

4.4.1. Personnels employés, qualifications, ETP

Outre l'attention permanente de modernisation de l'outil, de l'environnement et du cadre de travail de ses personnels, EDGA a adopté des principes de management et des actions visant à développer une approche citoyenne, en interne comme en externe.

PRINCIPES DE MANAGEMENT	
L'entretien annuel	• Entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct • Il aborde les points suivants : - Bilan de l'exercice écoulé en termes d'atteinte d'objectifs - Points forts du salarié et points d'amélioration sur lesquels il doit axer son effort la période suivante - Objectifs à atteindre l'année suivante
L'entretien professionnel	• A pour objectif d'aborder les perspectives d'évolution de l'activité professionnelle du salarié, notamment en terme de qualification et d'emploi, afin de l'aider à mieux définir son projet professionnel et, le cas échéant, d'envisager une mobilité interne ou externe • Professionnel permet de faire le point sur les compétences, les qualifications, les besoins en formation, la situation et l'évolution professionnelle du salarié
L'amélioration continue	• Propre aux **démarches ISO**

La formation professionnelle	Les Objectifs : • Maintien des compétences de l'entreprise • Permettre le maintien dans l'emploi favoriser le développement des compétences • L'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle • Contribuer à la promotion sociale et au développement économique et culturel • Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de ceux qui travaillent
Une attitude éthique	S'appuie sur des **outils** permettant de prendre des décisions sur la base de critères purement professionnels indépendamment des impressions subjectives : • Grille des rémunérations • Définition des métiers • Grille d'autonomie et de niveaux
Un climat social apaisé	Grâce à **un partenariat constructif avec les représentants du personnel et syndicaux,** dans le cadre : • Des activités du CSE (comité social économique) • Des délégués du personnel • De la commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) • Des négociations annuelles obligatoires, et des négociations ponctuelles sur l'égalité professionnelle et sur les conventions d'entreprise

EDGA permet de répondre aux urgences pour l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement **24h/24 et 7j/7** au numéro unique suivant : **04 76 98 24 27.**

Elle est dotée d'un poste central de supervision et de télésurveillance avec la présence humaine d'un technicien 24h/24.

Au sein d'Eaux de Grenoble Alpes, continuité du service public et système d'astreinte performant sont indissociables.

D'une part, les équipes de Production d'eau potable assurent le fonctionnement permanent des installations de pompage de l'eau et la surveillance des périmètres de protection des captages.

D’autre part les équipes du pôle Distribution adhèrent à la charte d’engagement avec les usagers : « Intervenir rapidement, en moins de 2 heures, 24h/24 et 7j/7 en cas d’urgence ».

Cela se traduit dans les faits par :

- La possibilité de contacter EDGA à tout moment en cas de problème ;
- Des moyens humains en interne adaptés et répartis par secteurs géographiques :
  - 2 cadres d’astreinte
  - 2 techniciens d’intervention sur réseau de distribution
  - 2 techniciens d’intervention sur réseau d’adduction
  - 3 électromécaniciens
  - 1 équipe travaux de 2 agents avec les outils et engins associés
  - renfort si besoin par une entreprise de travaux publics dans le cadre du marché d’entretien et astreinte : 1 chef de chantier + 1 poseur + 1 conducteur de pelle + 1 chauffeur de camion
- La mise à disposition des téléphones portables à chacun des agents d’astreinte, complété par un système d’appareil de radio communication permettant d’assurer un secours en cas de crise majeure sur les réseaux de téléphonie
- L’ensemble des équipes d’astreinte accède en mobilité, aux données SIG via une application web mapping, permettant à l’accès à l’information 24h/24
- Un stock de pièces et de matériaux de travaux publics (canalisations eau potable et assainissement, regards de voirie, pièces de fontainerie…)

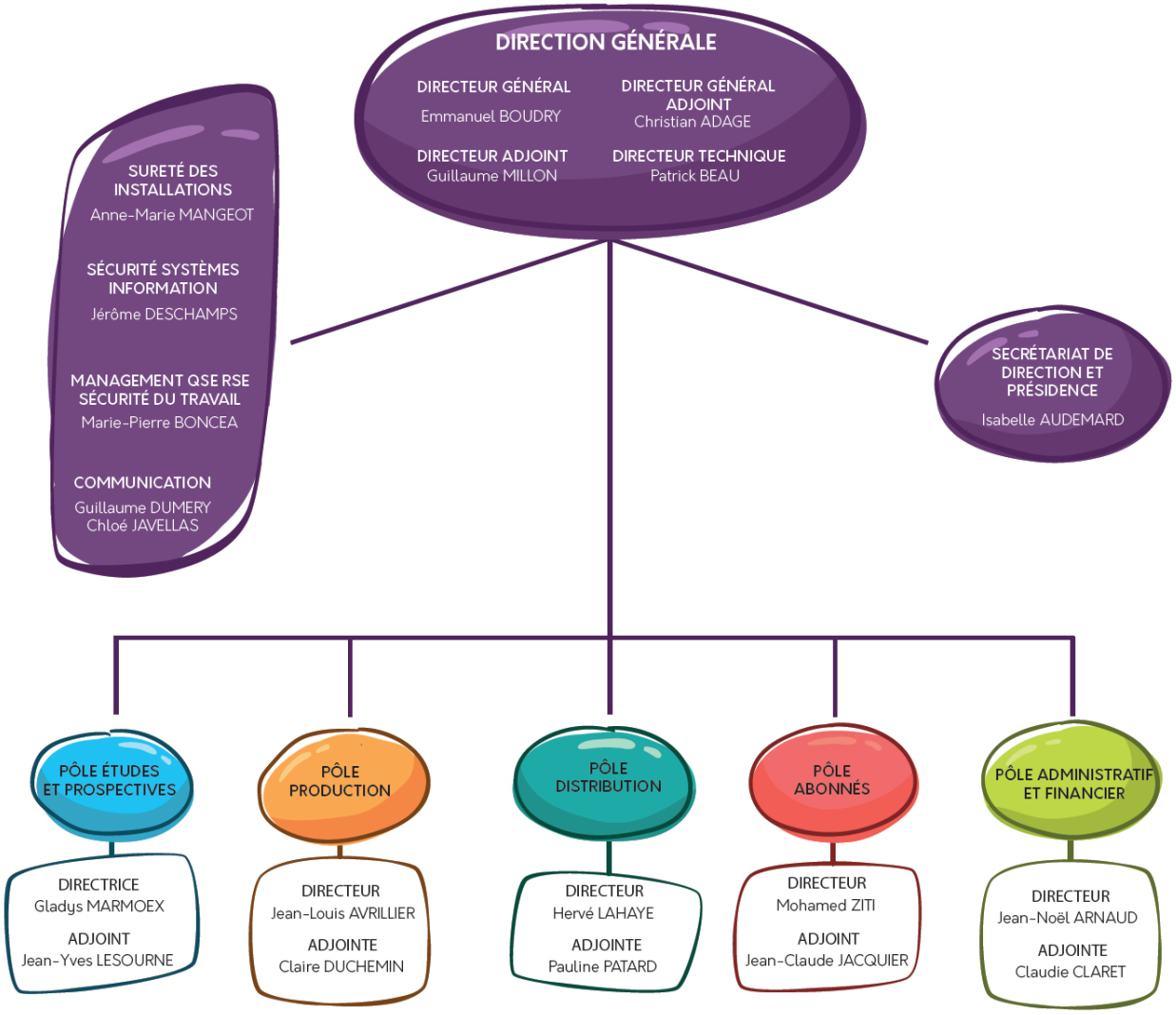
DIRECTION GÉNÉRALE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Emmanuel BOUDRY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Christian ADAGE
DIRECTEUR ADJOINT
Guillaume MILLON
DIRECTEUR TECHNIQUE
Patrick BEAU
SURETÉ DES INSTALLATIONS
Anne-Marie MANGEOT
SÉCURITÉ SYSTÈMES INFORMATION
Jérôme DESCHAMPS
MANAGEMENT QSE RSE SÉCURITÉ DU TRAVAIL
Marie-Pierre BONCEA
COMMUNICATION
Guillaume DUMERY
Chloé JAVELLAS
SECRÉTARIAT DE DIRECTION ET PRÉSIDENCE
Isabelle AUDEMARD
PÔLE ÉTUDES ET PROSPECTIVES
DIRECTRICE
Gladys MARMOEX
ADJOINT
Jean-Yves LESOURNE
PÔLE PRODUCTION
DIRECTEUR
Jean-Louis AVRILLIER
ADJOINTE
Claire DUCHEMIN
PÔLE DISTRIBUTION
DIRECTEUR
Hervé LAHAYE
ADJOINTE
Pauline PATARD
PÔLE ABONNÉS
DIRECTEUR
Mohamed ZITI
ADJOINT
Jean-Claude JACQUIER
PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER
DIRECTEUR
Jean-Noël ARNAUD
ADJOINTE
Claudie CLARET

- **Mesures d'amélioration**

La mutualisation des moyens humains et techniques au sein d'EDGA ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes (organisation, harmonisation des astreintes, achats ...) permettent d'optimiser le service.

- **Moyens généraux**

Informatique

L'ensemble du système informatique d'EDGA bénéficie aux Pôles en charge de l'exécution technique du contrat.

Ce système informatique est en évolution constante afin de profiter des progrès technologiques.

Les systèmes et programmes sont maintenus à jour pour bénéficier des avancées fonctionnelles et corriger les bugs et failles de sécurité. Une large gamme de logiciels est utilisée, avec des produits partagés ou spécifiques pour chacun des métiers rencontrés dans la structure.

Le service informatique/Télécom est surtout centré sur le management de l'information, une partie importante de la prestation technique étant sous-traitée via la passation de marchés publics.

EDGA est également dotée d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, chargé d'adapter la sécurité du système d'information EDGA aux cyber-menaces actuelles.

- **Faits marquants 2021**

La fin d'année 2020 ainsi que l'année 2021 ont été marquées, pour EDGA comme au niveau national et international, par la nécessaire adaptation du monde du travail au contexte de la pandémie de COVID.

Eaux de Grenoble Alpes a su maintenir la continuité et la qualité du service public tout en ajustant son Plan de Continuité d'Activité (PCA) au fur et à mesure des multiples rebonds épidémiques. L'association du Comité Social et Economique à chaque mise à jour du PCA a permis la bonne information du personnel pour ajuster avec réactivité les pratiques en fonction des préconisations gouvernementales. Aucun cluster n'a ainsi été à déplorer au sein d'Eaux de Grenoble Alpes.

Au niveau de la gouvernance d'Eaux de Grenoble Alpes, l'année 2021 a vu la mise en place d'une nouvelle équipe de 18 administrateurs, dont le Président de la présente assemblée. Pour rappel, le Conseil d'Administration a pu être installé avec près de 6 mois de retard, en raison tout d'abord de la suspension des élections municipales en raison de la pandémie puis par la suite des difficultés rencontrées par Grenoble-Alpes Métropole pour désigner ses représentants.

D'un point de vue opérationnel, le passage en version Web de notre ERP Waterp, outil de gestion des usagers partagé avec Grenoble-Alpes Métropole a été réalisé le 23 novembre 2020. Ce changement important a été maîtrisé par les équipes et leur permet désormais de disposer d'un outil moderne permettant d'exploiter au mieux les dernières évolutions technologiques (full web, outils connectés…).

Communication

Le présent contrat bénéficie de la politique de communication d'EDGA, service public participant à son devoir de transmission concernant la préservation de ce bien commun qu'est l'eau potable et à son attention de transparence, aussi bien en interne qu'en externe.

Les cibles	Les actions de communication
Les usagers	• Évènementiels, goodies • Signalétique • Factures, lettres, site web • Encarts publicitaires, spots radio • Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn)
Les médias	• Communiqués de presse, • Invitations, visites
Les partenaires institutionnels	• Évènementiels, cadeaux • Visites • Courriers
Les employés EDGA	• Journal interne trimestriel

- ### Des indicateurs

Le bilan 2021 des indicateurs de communication officiels d'EDGA est fortement impacté par l'épidémie de COVID 19. En effet, la totalité des évènements auxquels participe EDGA ont été annulés.

EDGA a maintenu sa communication à l'attention des usagers via les réseaux sociaux et le site web de l'entreprise.

- **Les partenariats (8 en 2020- 4 en 2021)**
  - Principalement sous trois formes : stand, lots et/ou contribution financière
  - Autres : installation de fontaines ou parution d'un encart en soutien du partenaire
  - Villes : Grenoble, Sassenage, Varces-Allières-et-Risset
  - OMS, Office du Tourisme, Pompiers de l'Isère, Guide de l'étudiant
  - Associations : le Millésime, ASPTT Grenoble athlétisme, Entente Athlétique de Grenoble

- **Le suivi de la fréquentation sur site web EDGA et Agence en Ligne en 2021**
  (5ème année de fonctionnement)

  - Nombre d'utilisateurs site institutionnel :

    en 2019 : 116 421 utilisateurs ont visionné 442 203 pages
    en 2020 : 104 130 utilisateurs ont visionné 356 861 pages
    en 2021 : 48 030 utilisateurs ont visionné 139 599 pages

  - Nombre d'utilisateurs site Agence en ligne :

    en 2019 : 129 972 pour 1 309 740 pages vues
    en 2020 : 147 915 pour 1 475 489 pages vues
    en 2021 : 163 328 pour 1 585 410 pages vues

  - Paiement en ligne :

    54 207 opérations en 2019
    59 998 opérations en 2020
    53 982 opérations en 2021

• Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)

EDGA s'engage dans cette démarche à :

- Satisfaire les attentes des usagers et des sociétaires, et leur garantir un service public efficace
- Répondre aux besoins des collectivités associées, par des prestations assurant des relations transparentes et de proximité
- Mettre à disposition un outil performant
- Assurer la protection de l'environnement et prendre en compte les exigences du développement durable
- Développer une approche citoyenne et responsable

Cette vision stratégique se traduit par la recherche continue de l'amélioration de l'organisation, des moyens et des méthodes et l'implication quotidienne de l'ensemble des personnels, collaborateurs et partenaires.

L'évaluation des risques liés à la sécurité, à l'hygiène, aux conditions de travail et à l'environnement réalisée dans le cadre de cette démarche, fait l'objet :

- D'une identification précise des risques et de leur gravité dans les deux documents de référence *(document unique et analyse environnementale)*
- Mise en place d'actions pour la maitrise de ces risques
- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour une amélioration permanente

De plus, la CSSCT d'EDGA joue un rôle majeur dans la démarche de prévention car elle :

- Mène systématiquement des enquêtes suite aux accidents de travail (fiche d'analyse d'accident) et propose des actions d'amélioration
- Effectue régulièrement des visites de chantier
- Étudie, pour tout changement organisationnel, humain, ou technique les impacts sur les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés.

Dans le cadre de la démarche environnementale, des sensibilisations régulières sont faites auprès de l'ensemble du personnel, par rapport aux risques identifiés, mais aussi pour promouvoir des bonnes pratiques environnementales (ex : éco conduite, gestion des déchets, achat de produits respectueux de l'environnement).

Les marchés passés par EDGA intègrent autant et aussi souvent que possible toute clause en faveur du développement durable.

Une charte environnementale a été diffusée à l'ensemble du personnel afin de :

- Maîtriser la consommation de papier, favoriser la dématérialisation
- Promouvoir les économies d'énergie (ex : eau, électricité, carburant…)
- D'optimiser la gestion des déchets
- mise en place une charte « ECO CHANTIER » permettant d'aller plus loin dans la maitrise des risques et d'une meilleure sensibilité des acteurs aux respects de l'environnement lors des travaux.

Enfin, EDGA a mis en place une veille réglementaire active afin d'être en conformité permanente avec la législation et d'anticiper tout changement réglementaire.

• Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public

Pas d'annexe.

5.1 Avenants de l'année

Pas d'avenant

5.2 Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels

5.2.1 Principe d'égalité

L'attitude éthique est au cœur des actions d'EDGA :

Des actions	• Signataire de la **Charte de la Diversité** • Signataire du **Contrat de Génération** • Signataire du **Contrat d'Avenir** • Investissement dans l'aménagement de ses locaux pour **l'accueil de travailleurs handicapés,** dont elle respecte le taux légal d'emploi • Mise en place d'un **retour progressif et aménagé au travail** à la suite de longue maladie ou d'un arrêt de travail prolongé (temps partiel thérapeutique, télétravail) • **Accueil des jeunes** dans le cadre de stages non rémunérés, de stages rémunérés, et de formation en alternance

5.2.2 Principe de continuité

Des actions	• Le principe de continuité de service est assurée 24h/24 et 365j/365 grâce à la présence des équipes d'astreintes et poste de supervision à Rochefort • Engagement d'une démarche de participation au plan de déplacement mobilité (PDM) et suite à diagnostic « mobilités » • Signature convention PLIE des clauses sociales pour les marchés publics conclus avec EDGA

Infractions, incivilités

Pas d'incivilité identifiée sur le réseau (ex. ouverture des PI, ...)

Glossaire qui récapitule les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau et plus particulièrement à l'Eaux de Grenoble Alpes :

RPQS : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

RAD : Rapport annuel du délégataire.

RA : Rapport d'activité annuel.

SPL EDGA : Société Publique Locale « Eaux de Grenoble Alpes ».

Loi MAPTAM : Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

COS : Comité d'Orientation Stratégique.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation.

Usager de l'eau : Personne physique ou morale consommant de l'eau.

Abonné : Usager de l'eau ayant au moins un contrat avec le service de distribution de l'eau.

WAT'ERP : Application informatique utilisée par EDGA et la Régie de Grenoble-Alpes Métropole pour la gestion des usagers (contrats, facturations, parc compteurs en service...).

SIG : Système d'information qui intègre, stocke, analyse et affiche l'information géographique. L'application SIG d'EDGA en lien également avec l'application WAT'ERP permet aux utilisateurs, y compris en mobilité pour les équipes d'interventions, de créer des requêtes interactives, d'analyser l'information spatiale, et des données pour la gestion de l'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement.

Règlement de service : Document établi par l'entité organisatrice ayant pour objet de définir les conditions et modalités de fourniture suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable à partir des réseaux ainsi que les droits et obligations respectifs du Service public de l'eau potable ou de l'assainissement, des usagers, des abonnés et des propriétaires.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captages, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Compte de Renouvellement Non Programmé : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m^3/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m^3/km/jour.

Période de relève des compteurs : La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour assurer une bonne comparaison des volumes, cette période est sensiblement la même chaque année.

Qualité eau distribuée : Évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part les volumes consommés autorisés et le volume mis en distribution. Le rendement est un bon indicateur environnemental.

Réseau de distribution public : Généralement sous domaine public, ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'à la partie publique des branchements inclus.

SPANC : Service **P**ublic local chargé de l'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif : Il a le rôle de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.